

Mireille TOUZERY *

Amour, fortune et religion pendant la Révolution française : les Delachaux. Neuchâtel - Bruxelles - Lille - Paris - Saubusse (40)

Résumé - Sur la place principale de Saubusse s'élève une belle maison XVIII^e, Betbeder (belle vue en gascon) avec panorama sur le pont qui enjambe l'Adour. Le nom de la place, les initiales sur le pont, ED, rappellent le souvenir d'Eugénie Desjobert, née Delachaux, qui fut propriétaire de la maison, initia et finança le pont et, plus largement, dispensa sa fortune sur la commune de Saubusse et le département des Landes dont elle fit, en 1880, son légataire universel. Mais le visiteur de l'église de Saubusse, sur la même place, vis à vis Betbeder et à trois pas du pont, ne porte peut-être pas attention à la dalle funéraire, un peu effacée, sur laquelle il marche, à l'entrée de l'édifice. C'est celle pourtant d'une femme à la destinée peu banale, Anne Collin, épouse Delachaux, née à Bruxelles en 1764 et morte à Saubusse en 1827, mère d'Eugénie et de Guillaume-Tell Delachaux. Si Eugénie est bien connue des Sibusates et des Landais, ses parents et son frère, à qui l'on doit l'installation de cette famille à Saubusse en 1825, ne le sont pas. Cet article dévoile leur extraordinaire parcours.

C'est au plus fort de la Révolution, en 1793, que se noua une histoire d'amour entre Anne Collin, d'une excellente famille du Brabant, épouse alors d'un échevin de Lille, Imbert de Lambersart, et Louis Abraham Delachaux, négociant neufchatelois de pendules, d'une famille protestante qui avait fui la France sous Louis XIV, et pour l'heure sans le sou. La guillotine mit fin aux jours de Imbert en mai 1794. Quelques mois plus tard (mais pas 9), naissait Guillaume-Tell Delachaux dont les parents se marièrent en 1795, bénéficiant, elle la catholique, lui le protestant, du mariage civil créé en 1792. Agissant comme munitionnaire aux armées pendant cette période troublée et risquée, Louis Abraham Delachaux sut accumuler une grosse fortune et bénéficier de l'appui des puissants du jour. En 1794, en donnant à son fils le nom du héros de la liberté suisse, une des références obligées de la Révolution, il se donne un brevet de civisme. Sous le Consulat, ses filles s'appellent Eugénie et Hortense, référence aux beaux-enfants de Bonaparte. Louis Abraham meurt en 1805. Mais sa femme, Anne, poursuit la consolidation de la position de la famille. En 1821, le duc de Richelieu, premier ministre, et le comte Pasquier, ministre des Affaires étrangères, signent le contrat de mariage de sa fille, Eugénie, avec Charles Desjobert, diplomate, famille noble d'Ancien régime.

Eugénie mourra très âgée, après avoir enterré ses frères et sœurs, son mari, son beau-frère, ses enfants. Elle s'installe à Saubusse dans la maison que lui a léguée son frère et dont elle gardera beaucoup de souvenirs qui y sont toujours aujourd'hui : portraits, lunette astronomique, collection minéralogique. À travers les écrits, les lieux, les objets, cet article retrace des vies romanesques que la quiétude du village de Saubusse aujourd'hui ne laisse pas soupçonner.

Mots clés : Delachaux, Desjobert, Collin, Basly, Saubusse, Neuchâtel, Bruxelles, Lille, Paris, Berry, Révolution, Empire.

* descendante de Blanche Fialon

* Université Paris est-Créteil

I. Lieux et personnages (Fig. 1 à 4)

C'est en 1825, comme on l'a lu dans un article récent ⁽¹⁾, que Guillaume-Tell Delachaux, 31 ans, parisien d'une famille d'origine suisse comme son nom l'indique, acheta une propriété à Saubusse, alors un des nombreux et actifs petits ports jalonnant l'Adour entre Bayonne et Tartas, dans le département des Landes. Cette implantation répondait au désir de trouver du bon air pour soigner une santé précaire. Guillaume-Tell Delachaux voulait « *un château dans les Pyrénées* » ⁽²⁾; ce fut, trouvée par son homme d'affaires, une demeure en Maremne, munie de trois larges dizaines de métairies, couvrant 360 ha environ ⁽³⁾ et de bois. Saubusse n'avait pas encore son établissement thermal (1922) mais, du point haut du lieu, on voyait à l'horizon les Pyrénées. La demeure acquise s'appelait d'ailleurs Betbeder, « belle vue » en langue gasconne. Guillaume Delachaux mourut en 1831, à 37 ans, célibataire sans enfants. Sa sœur Eugénie hérita du domaine de Saubusse, commune dont elle devait marquer l'histoire.

Eugénie Delachaux, de son côté, avait épousé en 1821⁽⁴⁾ Charles Desjobert (1783-1832) fils d'un grand maître des Eaux et forêts de l'Ancien Régime et lui-même diplomate, 17 ans de plus que sa fiancée ⁽⁵⁾. Les Desjobert, anoblis par charge de secrétaire du roi au XVIII^e siècle, étaient originaires du Berry où ils avaient d'abord été notaires à Culan. Ils s'étaient implantés en région parisienne, à Orsay (actuel département de l'Essonne), où Marguerite Basly, l'épouse du grand maître des eaux et forêts Desjobert, possédait la seigneurie de Launay (une cinquantaine d'hectares), après que sa famille eut détenu quelques années (1776-1783) le domaine d'Aulnay, la future Vallée aux Loups de Châteaubriand, dans la paroisse peu éloignée de Châtenay ⁽⁶⁾. Les Basly, quant à eux, étaient de vieille souche bourgeoise parisienne, récemment intégrés à la noblesse comme les Desjobert ⁽⁷⁾. Alexandre Basly, père de Marguerite, ancien échevin de Paris et administrateur de l'Hôpital général ⁽⁸⁾, était dans la finance d'État comme contrôleur des restes à la Chambre des comptes et des bons d'État du conseil ⁽⁹⁾. C'est à Orsay, en Ile-de-France donc, que se noua le contact entre les Desjobert et les Fialon, aujourd'hui détenteurs de la propriété Desjobert-Delachaux à Saubusse. Il s'agissait d'une famille orséenne en ascension depuis Pierre-Antoine Fialon (1742-1821), artisan maçon ⁽¹⁰⁾, fils de Jean, dit La Marche, Fialon (1720-1784) ⁽¹¹⁾, aussi maçon et peut-être premier d'une longue lignée de maçons de la Creuse ⁽¹²⁾ à s'installer en région parisienne, comme son surnom le laisse supposer. Si l'on avait ressenti le besoin de lui donner son surnom, c'est qu'il n'était plus dans la Marche ⁽¹³⁾ mais qu'il était bien identifié comme en venant ⁽¹⁴⁾. En 1790, Pierre-Antoine Fialon était locataire d'une maison appartenant aux Basly ⁽¹⁵⁾. Modestes à côté des Desjobert et des Basly et surtout du somptueux Fermier général Grimod d'Orsay, qui était le grand propriétaire de cette commune (300 ha à Orsay, près de 600 en comptant les



Fig. 1 - Marguerite Basly (cl. V. Guicheney)

communes environnantes), ces Fialon n'étaient pas sans rien dans ce village bien situé sur la route d'un Paris à une petite trentaine de kilomètres. Ils y appartenaient à un milieu artisan et négociant actif qui représentait un quart de la population du lieu. Pierre-Antoine Fialon fut le second maire élu de la commune, de 1791 à 1792, après avoir appartenu déjà au syndic local depuis 1787. Il est à nouveau maire de 1793 à 1803. L'ancien maître des Eaux et forêts Louis Charles Desjobert, plutôt favorable aux changements politiques du temps, comme on va le voir, lui succède à la tête de la municipalité (1803-1813) qu'il lui rend pour deux dernières années de 1813 à 1815 ⁽¹⁶⁾.

Jean dit La Marche Fialon, 1720 - 1784, x Jeanne Beslay, d'où
 Pierre-Antoine Fialon, 1742 - 1821, x Marie-Anne Dinanceau, † 1797, d'où
 Mathieu Fialon, 1775 - 1854, x 1796 Geneviève Martine Lieven, † 1853, d'où
 Louis Fialon, 1802 - ?, x Louise Camille Fretay, 1805 - 1850, d'où
 Eugène Amédée Fialon, 1824 - 1896, x Marie-Reine Heurlaut, 1821 - 1904, d'où
 Eugène Isidore Fialon, 1855 - 1932 Blanche Eugénie Fialon, 1858 - 1935
 x Madeleine Darracq, 1864 -1914 x Jules Coumoul, 1851 - 1934
 d'où postérité d'où postérité

Généalogie Fialon simplifiée

Docteur Le Maréchal, médecin à Orsay de Marguerite Basly,
 épouse Desjobert
 Mademoiselle Le Maréchal, fille du précédent, épouse Fretay, gouvernante
 de Charles et Amédée Desjobert, fils de Marguerite Basly
 Camille Fretay (1805 - 1850), fille des précédents, épouse Louis Fialon
 (né en 1802), régisseur du domaine Desjobert à Orsay
 Eugène Fialon (Orsay 1824 - Saubusse 1896), fils des précédents,
 filleul de Amédée Desjobert et de Eugénie Delachaux, épouse de Charles
 Desjobert, dite « Madame Desjobert »

Ascendance Fialon et liens sur quatre générations avec la famille Desjobert



Fig. 2 - Domaine de Betbeder à Saubusse.

Avant de mourir prématurément en 1798 ⁽¹⁷⁾, quelques mois après la naissance de son second fils et devant la perspective probable d'un remariage de son mari, Marguerite Basly, épouse Desjobert, recommanda ses enfants, Charles et Amédée, à la fille de son médecin, Le Maréchal, plus tard épouse Fretay. Les liens se resserrèrent ensuite encore entre les deux familles. Amédée Desjobert (7 ans) fut le jeune parrain de Camille Fretay (1805-1850), fille du couple Le Maréchal-Fretay. Quand Camille Fretay épousa Louis Fialon, petit-fils du maçon et maire Pierre-Antoine, Louis Fialon devint le régisseur du domaine Desjobert, en particulier pendant les longs séjours à l'étranger de Charles Desjobert, à Cadix, Amsterdam puis Naples où il fut consul général de France ⁽¹⁸⁾. Enfin quand en 1824 naquit le fils du couple Fretay-Fialon, son parrain fut encore Amédée Desjobert (26 ans), sa marraine fut Eugénie Delachaux (24 ans), épouse de Charles Desjobert. Comme de tradition, ils donnèrent leur prénom au nourrisson, Eugène Amédée Fialon, et furent attentifs leur vie durant à cet enfant qui se révéla bien doué. Ils financèrent, entre autres, une partie des études qui le conduisirent jusqu'à la fonction de doyen de la faculté des Lettres de l'université de Grenoble et à une belle carrière universitaire ⁽¹⁹⁾.

Pour Eugénie Desjobert, elle se retrouva veuve dès 1832, après dix ans de mariage ⁽²⁰⁾. Charles Desjobert, atteint d'un sarcocèle, se suicida le 16 juillet 1832 d'un coup de pistolet pour mettre fin à des douleurs insupportables. Le couple se trouvait alors à Nice, c'est-à-dire à l'étranger puisque le comté de Nice appartenait au royaume de Piémont, à l'hôtel des étrangers (palais Corvésey). Le choléra qui sévissait au même moment à Paris, et plus largement au nord de la Loire, l'empêchait de re-

monter vers la capitale où Desjobert espérait être soigné. Il fut enterré à Saint-Laurent du Var, à dix kilomètres de là mais en France, moyennant une gratification à l'église du lieu, pour qu'il puisse y avoir des obsèques religieuses que le droit canon interdisait alors aux suicidés ⁽²¹⁾. Le décès de son frère, Guillaume-Tell Delachaux, l'année précédente, celui de ses deux fils en 1844 et en 1856, celui de son beau-frère, Amédée, en 1859 ⁽²²⁾, puis son éloignement, voire sa brouille avec sa fille Elisa décédée en 1877, avant elle, laissèrent Eugénie seule dans la vie et à la tête d'une fortune que l'on peut évaluer *grosso modo* autour de deux millions de francs (il s'agit de francs or, approximativement cinq à six millions d'euros actuels. La conversion en monnaie d'aujourd'hui n'est cependant pas significative à elle seule ; il faudrait rapporter la somme à l'ensemble du coût de la vie). Le patrimoine d'Eugénie lui venait pour les deux tiers de ses parents et pour un tiers de son mari. En 1821, le compte de tutelle Delachaux, établi à l'occasion du mariage d'Eugénie, faisait état de 250 000 F appartenant à sa mère, Anne Collin (ou Collins ou Collyns ou Collin), comme issus de la vente de treize maisons à Bruxelles et de terres situées dans les environs de la capitale du Brabant ⁽²³⁾.

Du côté de Louis Abraham Delachaux, père d'Eugénie, décédé en 1805, venait une fortune de 500 000 F environ dont l'essentiel était constitué à cette date par trois domaines en Normandie, dans la région de Lisieux, évalués autour de 200 000 F, et, à Paris, par un immeuble bourgeois 17 rue de Paradis (10^e arrondissement actuel), et un hôtel, 11 rue Saint-Florentin (8^e arrondissement actuel), à trois pas de la place de la Concorde et vis à vis de l'hôtel de Talleyrand. Cet hôtel avait été acquis de la marquise de Crussol pour 200 000 F également (pour comparaison, un bon ouvrier qualifié, par exemple un typographe, gagne 2 F par jour et un kilo de pain de seigle vaut 10 centimes environ en 1800 ⁽²⁴⁾). C'est là qu'habitait, au jour du mariage de sa fille Eugénie, M^{me} Delachaux mère avec ses deux enfants, dans un appartement de dix-huit pièces, trois caves où le cleric de notaire dénombrait en 1805 près de 1 500 bouteilles de vin, surtout de Bourgogne, et une remise pour leur voiture à cheval, peinte en vert à l'extérieur et recouverte de velours d'Utrecht à l'intérieur, comme c'était la mode. Les étages supérieurs de l'hôtel étaient loués. Cette situation très installée était saluée par la signature au contrat de mariage d'Eugénie et Charles du baron Pasquier, ministre des Affaires étrangères - le marié était diplomate -, et par celle, surtout, du duc de Richelieu, alors président du conseil des ministres du gouvernement Ultra de Louis XVIII.

La fiancée, d'un milieu nouveau, s'alliait à une famille plus anciennement établie. Comme la noblesse d'Ancien Régime traditionnelle, les Desjobert habitaient, à la date du mariage, rive gauche, au faubourg Saint-



Fig. 3 - Louis Desjobert (1751-1822)
(cl. V. Guichenuy).

Germain ⁽²⁵⁾, 22 rue Jacob (6^e arrondissement actuel), dans une maison acquise par le grand-père de Charles Desjobert, pour 100 000 livres en 1771. Les Delachaux, comme l'essentiel des milieux financiers, habitaient au contraire rive droite, au faubourg Saint-Honoré, dans une installation un peu tape-à-l'œil. En s'installant aussi rive droite, 12 rue Neuve du Luxembourg (aujourd'hui rue Cambon), à trois pas de M^{me} Delachaux mère, le couple Desjobert-Delachaux s'installait sur la rive de la modernité ⁽²⁶⁾.

Les Desjobert n'incarnaient pourtant pas une noblesse réactionnaire, tout au contraire. Charles avait fait l'École polytechnique ⁽²⁷⁾ (promotion 1800), créée par la Convention. Son frère, Amédée, député de Seine-inférieure, se distingue sous la Monarchie de Juillet par des positions très avancées contre la colonisation de l'Algérie et pour l'abolition de l'esclavage ⁽²⁸⁾. Rue Jacob, dans l'imposante bibliothèque (8 000 volumes) de leur père, bibliophile de premier plan, il y avait, à côté des auteurs classiques grecs et latins, la plupart des philosophes des Lumières, et d'abord l'intégralité de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, première édition ⁽²⁹⁾. En revanche, non seulement on n'y voyait aucun ouvrage de théologie ou de spiritualité catholique, seulement les quatre grands orateurs sacrés du XVII^e siècle (Bossuet, Fénelon, Massillon, Bourdaloue) mais on y voyait au contraire toute la littérature janséniste (Nicole, La Rochefoucauld, Lemaistre de Sacy, entre autres). C'est là un identifiant des milieux parlementaires, surtout parisiens, de contestation qui avaient glissé, à cette date, de la réclamation de la liberté de conscience à la contestation de la monarchie absolue ⁽³⁰⁾.



Fig. 4 - Charles Desjobert (1783-1832)
(cl. V. Guichenuy).

Pour couronner le tout, il y avait une Bible anglaise, *Les caractères du papisme* du grand pasteur polémiste Jurieu, *les institutions théologiques* de Calvin, et un Coran ; ceci ne se trouve jamais chez une famille catholique classique, ces derniers ouvrages étant mis à l'Index. Y eut-il chez les Desjobert une sympathie ou une branche carrément protestante ? On ne sait pas mais on ne peut s'empêcher de relever que les deux pays visités par Louis Desjobert sont la Suisse et les Provinces-Unies, deux contrées calvinistes. Cette tendance spirituelle aurait pu les rapprocher des protestants Delachaux. En 1789, Louis et Marguerite Desjobert avaient vu avec intérêt la Révolution. Marguerite avait assisté à plusieurs séances des Etats généraux. Elle était hostile au veto absolu du roi. Le 12 septembre 1789, elle écrivait avec satisfaction à son mari, alors en tournée :

Le veto suspensif a passé à la très grande majorité [...] Voilà les trois points décidés : la permanence [de l'assemblée], une seule chambre et le veto suspensif. Tu vois que nous gagnons du terrain. Dieu nous conduise à bon port ⁽³¹⁾.

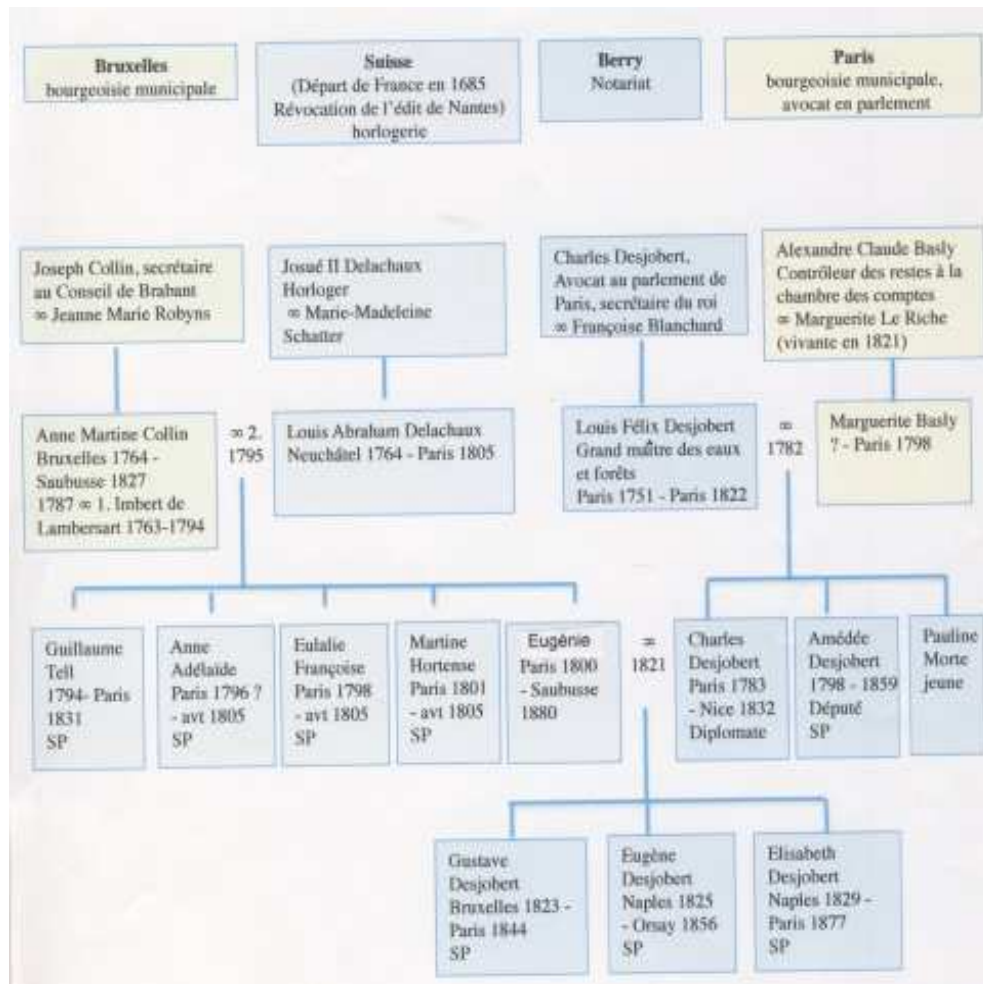
Quant à Louis, n'ayant que trop constaté les dégâts faits par le gros gibier aussi bien dans les forêts dont il avait la charge que, surtout, dans les cultures, il approuva la fin du monopole de la chasse par la noblesse et l'hécatombe à poils et à plumes qui s'ensuivit immédiatement ⁽³²⁾. Louis et Marguerite étaient un couple moderne, se tutoyant, tous deux lecteurs de Voltaire et de Rousseau dont ils appliquaient les consignes dans leur vie, pratique à la mode alors ⁽³³⁾. Au moment de se marier en 1782, Desjobert recevait ainsi les avis de son condisciple de collège, Bayard : « *tu sais comme moi que la conduite des femmes dépend surtout de leurs sociétés ; ce que nous avons lu ensemble dans Jean Jacques dernièrement nous confirme dans cette idée* ⁽³⁴⁾ ». En 1777, les deux amis avaient fait le voyage à Ferney où ils avaient été reçus par Voltaire. À quelques mois de sa mort, le vieux philosophe n'avait rien perdu de son mordant comme le notait Louis dans son Journal :

Avant de rentrer [de la promenade], M. de Voltaire a dit, la conversation étant tombée sur Monsieur Necker, que toute la France était entre les mains des Genevois, que Monsieur Necker gouvernait les finances, Monsieur Tronchin les santés et Jean-Jacques Rousseau la métaphysique. Il a cependant ajouté ensuite ironiquement sur ce dernier qu'il croyait que Malebranche lui était supérieur ⁽³⁵⁾.

Louis Desjobert avait aussi fait deux fois le pèlerinage d'Ermenonville sur la tombe de Rousseau, la première seul en 1778 et la seconde avec son épouse en 1784. Le couple d'Anne Collin et Louis Abraham Delachaux était, quant à lui, né de la Révolution. Mais, au mariage d'Eugénie, en 1821, rien ne laissait plus deviner son histoire romanesque.

Généalogie d'Eugénie Delachaux, épouse Desjobert

(Paris, 3 mai 1800- Saubusse, 23 février 1880)



II. Anne et Louis Delachaux : un mariage d'amour

Anne Martine Collin naquit à Bruxelles en 1764, alors ville capitale des Pays-Bas autrichiens ⁽³⁶⁾. Elle mourut le 5 septembre 1827, chez son fils, à Saubusse, village du département des Landes, et fut inhumée, malgré les interdictions, dans l'église de cette commune où sa pierre tombale est toujours visible. Elle appartenait à une famille distinguée du Brabant, admise en 1754 au lignage de Serhuygs, un des sept Lignages de Bruxelles où se recrutaient depuis le XV^e siècle les échevins de la ville ⁽³⁷⁾. Le père d'Anne, Charles Louis Joseph Collin, était conseiller secrétaire au conseil de Brabant, la plus haute juridiction du duché. Sa mère, Jeanne Marie Robyns, appartenait également à une famille de la Bourgeoisie de Bruxelles, mais nettement plus ancienne, puisque son intégration dans les Lignages bourgeois remontait à la fin du XVI^e siècle.

En 1787, à 23 ans, Anne Martine avait épousé, à la paroisse Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles, François Joseph Marie Lamoral Imbert de Lambersart ⁽³⁸⁾, de même âge qu'elle à un an près, dans une alliance avec une famille de profil assez analogue à celui des Collin. Il s'agissait d'une des trois grandes familles municipales de Lille, de lignée marchande, détenant plusieurs charges aux Etats de Lille. A la veille de la Révolution, deux branches sur trois des Imbert avaient été anoblies mais pas celle du nôtre ⁽³⁹⁾, dont le père, trésorier des Etats de Lille, à son tour, ne s'était pourtant pas fait faute de le réclamer ⁽⁴⁰⁾. On trouve des Imbert pendant 45 ans à l'échevinage de la capitale de la Flandre Wallonne au XVIII^e siècle ⁽⁴¹⁾, mais il y eut aussi un secrétaire du Roi près le parlement de Tournai (avant le passage de cette ville aux Pays-Bas autrichiens en 1709), d'où la famille était originaire, un trésorier de France à Lille, un receveur des tailles toujours à Lille ⁽⁴²⁾. Le nouveau ménage s'installa donc à Lille où se trouvaient aussi les seigneuries de la famille (Lambersart est dans la banlieue de Lille).

Mais Imbert de Lambersart, comme au moins quatre autres membres de sa famille, fut victime de la violente politique terroriste du représentant en mission de la Convention, l'ancien oratorien Joseph Le Bon. Dans le contexte de la guerre qui se déroulait depuis 1792 dans cette région frontrière, Le Bon appliqua notamment la Loi des suspects avec férocité et fanatisme. Il installa un tribunal révolutionnaire à Arras, muni d'une guillotine et une seconde à Cambrai, ne voyant d'autre solution pour sauver la Révolution que la destruction physique de tout adversaire potentiel, dans une atmosphère et une réalité de siège (Lille résiste à un siège autrichien en octobre 1792) où l'espion anglais ou autrichien était, selon lui, partout. Responsable de l'exécution de 296 personnes à Arras et de 150 à Cambrai entre mars et juillet 1794, soit une moyenne de trois par jour dans son rayon d'activité, Le Bon fut le premier représentant en

mission rappelé à Paris le 10 thermidor, au lendemain de la chute de Robespierre. Il laissa lui-même sa tête sur la guillotine le 16 octobre 1795 ⁽⁴³⁾. Mais c'était trop tard pour Imbert de Lambersart. Suspecté de royalisme, ce dernier avait de toute façon le défaut d'appartenir à un groupe social excessivement dominant (la noblesse, 0,41% de la population dans la châtelainie de Lille, y tient 31% de la propriété du sol). L'échevinage de Lille auquel appartenait la famille d'Imbert, n'avait pas non plus arrangé sa popularité en prétendant, en 1789, représenter à lui tout seul le tiers-état aux Etats généraux convoqués par Louis XVI, sans passer par les élections ⁽⁴⁴⁾. Imbert fut guillotiné le 2 mai 1794 à Arras pour avoir « *par la conservation précieusement soignée d'un écrit intitulé Instructions aux catholiques sur les causes de la révolution et les moyens d'en arrêter les progrès, favorisé le plan de corruption des citoyens, de subversion de l'esprit public et des pouvoirs, ayant en outre par ses intelligences avec les ennemis extérieurs favorisé les progrès de leurs armes sur le territoire français* » ⁽⁴⁵⁾. Sa tante, Marie-Thérèse Charlotte de Genevières, 63 ans, fit partie de la même charrette, de même que sa grand-tante Isabelle Caroline de Vitry, 88 ans, veuve d'Alexandre de Genevières. Son oncle, Philippe Lamoral de Genevières, capitaine au régiment d'Aumont, chevalier de Saint-Louis, membre des Etats d'Artois, l'avait précédé la veille, guillotiné le 1^{er} mai 1794 ⁽⁴⁶⁾. Le premier à ouvrir cette sinistre série avait été un autre de ses oncles, Ange de Beaulaincourt, capitaine au Royal-Dragons, guillotiné le 5 avril, à 49 ans. Le 12 floréal, an II (1^{er} mai 1794), Imbert s'entendit lire par le président du tribunal révolutionnaire d'Arras l'article 4, 1^{ère} section, titre 1^{er} de la deuxième partie du code pénal alors en vigueur :

Toute manœuvre, toute intelligence avec les ennemis de la France, tendant soit à faciliter leur entrée dans les dépendances de l'empire français, soit à leur livrer des villes, forteresses, ports, vaisseaux, magasins ou arsenaux appartenant à la France, soit à leur fournir des secours en soldats, argent, vivres ou munitions, soit à favoriser d'une manière quelconque le progrès de leurs armes sur le territoire français ou contre nos forces de terre ou de mer, soit à ébranler la fidélité des officiers, soldats et autres citoyens envers la Nation française, seront punis de mort.

Il s'entendit lire aussi l'article 2 de la section du même titre :

Toutes conspirations et complots tendant à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant des citoyens contre les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime seront punis de mort.

Exécution dans les vingt-quatre heures et confiscation des biens de l'intéressé au profit de la République.

Quant à Anne Martine Collin, elle ne resta pas longtemps veuve. Moins d'un an plus tard, le 3 mars 1795, elle épousait à Paris Louis Abraham Delachaux. Le contrat de mariage était signé le 23 mars (12 germinal an III) chez Maître Poulthier, rue des Petits-Pères, où demeurait aussi l'époux ⁽⁴⁷⁾.

Quelques mois auparavant, en 1794 - jour et mois inconnus - était né Guillaume-Tell Delachaux, fils de Anne et de Louis Abraham ⁽⁴⁸⁾. A examiner le calendrier, il y a lieu de penser que messire Imbert fut un mari trompé. Avec une conception de l'enfant entre novembre 1793 au plus tôt ⁽⁴⁹⁾ et avril 1794 au plus tard, une paternité de Imbert est possible, mais paraît peu plausible. Le mariage de Anne Collin et François Imbert était stérile depuis sept ans. Anne n'aurait pas manqué de réclamer pour son fils sa part de l'héritage Imbert, une fois que les séquestres furent levés. De son côté, Delachaux n'avait pas d'intérêt à reconnaître Guillaume-Tell comme son propre fils si tel n'était pas le cas. Il pouvait s'attendre à avoir d'autres enfants avec Anne Collin, juste 30 ans comme lui, ce qui eut lieu. Les foudres révolutionnaires, même celles de Lebon, ne s'étendaient tout de même pas aux bébés. Il n'y avait pas lieu de sauver le nourrisson en lui attribuant un père plus convenable politiquement. En outre, il y a de grandes chances pour que le petit Guillaume-Tell soit né après le 9 thermidor (27 juillet 1794), après la fin de la Grande Terreur, dans un moment où les familles nobles ou assimilées ne craignaient plus pour leur vie. Par ailleurs, les familles à lits multiples sont courantes à cette époque, puisque la durée moyenne d'un mariage n'est que de 15 ans, vue l'espérance de vie. 90% des veufs se remarient. Avoir un beau-fils n'aurait en rien gêné Delachaux. Enfin, on est fortement porté à croire, on le verra plus loin, que Guillaume-Tell ne fut pas baptisé, ni en 1794, ce qui se comprend dans le contexte, ni plus tard. La chose paraît peu concevable si ses deux parents étaient catholiques.

Louis Abraham Delachaux (Fig. 5) était négociant horloger. Sa famille était originaire de Saint-Auban sur l'Ouvèze, dans les Baronnies, aux confins sud du Dauphiné. Protestante, elle avait quitté le royaume de



Fig. 5 - Louis-Abraham Delachaux (1764-1805)
(cl. V. Guichemy)

France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685 ⁽⁵⁰⁾. Elle avait fait souche dans le canton de Neuchâtel, où le roi de Prusse, alors prince de Neuchâtel, accueillit les réfugiés, en faisant des sujets de ses Etats. Installés au Val de Travers, à Valangin, aux Planchettes, à la Chaux de Fonds ⁽⁵¹⁾, les Delachaux se lancèrent dans l'activité qui fit la gloire de cette région, l'horlogerie ⁽⁵²⁾, et s'intégrèrent aux bourgeoisies municipales locales ⁽⁵³⁾.

Louis Abraham, dont le père, Josué, était maître pendulier à Valangin, prit en charge les activités de vente, participant au réseau tissé par les horlogers neuchâtelois à travers l'Europe où ils exportaient chaque année des milliers de pendules et de montres, production alors de qualité courante, moins chère que la production parisienne, très haut de gamme. Dans un arrêté de compte de 1790, on trouve Delachaux associé depuis 1785 à Roy frères et compagnie, horlogers de Neuchâtel, dont il négociait (vendait) la production pour la commission classique de 4 à 5 %⁽⁵⁴⁾. Delachaux est alors en relation d'affaire avec des marchands et horlogers de tout le nord de la France à Lille, Saint-Omer, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai, Arras, ainsi qu'aux Pays-Bas autrichiens, à Ypres, à Rousselaert près Ypres. Il fréquente aussi Londres (il y a un dictionnaire anglais et français dans son inventaire après décès)⁽⁵⁵⁾ où il s'est fait voler quelques montres⁽⁵⁶⁾. Il est lui-même installé à Lille. C'est là sans doute qu'il fit la connaissance de la Bruxelloise Anne Collin, épouse Imbert. Une histoire d'amour se noua probablement dont le premier résultat fut la naissance de Guillaume-Tell, suivie d'un mariage.

Par la loi des 9 et 15 décembre 1790, l'Assemblée Constituante avait rendu aux descendants des émigrés protestants, partis en 1685 et années suivantes, la qualité de Français. Anne épousait donc un citoyen français. Pourtant, dans les documents judiciaires le concernant entre l'an II (1793-1794) et l'an XI (1802-1803), Louis Abraham Delachaux est qualifié de « suisse »⁽⁵⁷⁾. L'ouverture de 1789 s'était alors réduite, notamment sous l'effet de la guerre, l'accord de la nationalité était plus contrôlé, les exilés de 1685 étaient redevenus des étrangers. Quant à Anne, son précédent mariage avec un Français l'avait faite française, mais ceci ne prenait sens véritablement qu'au décès de son mari. C'est au moment des successions et seulement à ce moment, sous l'Ancien Régime, que devenait active la notion de nationalité. Celle-ci avait une portée économique car les biens des étrangers morts en France revenaient au roi - c'était le droit d'aubaine - sauf accords spécifiques avec les pays d'origine, ce qu'il y avait avec les Pays-Bas autrichiens. Pour éviter tout risque, les étrangers mariés avec un Français demandaient tout de même et assez souvent des déclarations de naturalité, bien que, sur le papier, elles aient été théoriquement inutiles (ces déclarations de naturalité reconnaissent comme préexistante la qualité de Français, alors que les lettres de naturalité la créent). Cette pratique était néanmoins surtout le fait des hommes puisque, de façon coutumière, les femmes étaient réputées suivre l'état de leur mari. Mais plus la fortune était grosse, plus il fallait prendre de précautions. La question de la nationalité d'Anne Collin ne s'était donc pas posée sous l'Ancien Régime puisque son mari n'était pas mort⁽⁵⁸⁾. Mais, en 1794, la situation avait changé du tout au tout. La Révolution avait chargé la nationalité d'un contenu politique qu'elle n'avait pas auparavant. Ce contenu



Fig. 6 - Anne Collin (1764-1827), épouse Delachaux, et ses enfants, Guillaume-Tell et Eugénie, vers 1815. (cl. V. Guichenuy)

Attribué à J. Lemoine (Bruxelles), huile sur toile, 180 x 175.

Ce type de représentation de maternité familiale est codifié au moins depuis le milieu du 18^e siècle

(cf Marie-Antoinette et ses enfants par Vigée-Lebrun) :

dimensions imposantes, mère assise au centre,

fil aîné debout au second plan avec chien de chasse et fille la plus jeune assise au premier plan.

L'air affligé d'Eugénie, sa robe blanche, couleur de deuil des enfants, le missel entre ses mains,

sont des moyens iconographiques compris à l'époque du tableau,

pour indiquer que cette famille a compté des enfants morts en bas-âge

(ici trois petites filles décédées avant leur sixième année).

était lui-même lié à l'apparition du citoyen, individu majeur, responsable, actif, ayant des droits (voter) et des devoirs (s'acquitter des contributions, contribuer à la défense du pays), toutes caractéristiques que n'avait pas le sujet (sauf payer !). Le droit d'aubaine était supprimé, le mariage avec un Français et la résidence continue en France depuis cinq ans donnaient automatiquement la qualité de Français. De surcroît, un an plus tard, par la

loi du 5 ventôse an V (25 décembre 1796) qui donnait forme légale à la conquête des armées de la Révolution, Anne Collin serait devenue française comme tous les habitants des pays belgiques ⁽⁵⁹⁾.

Le problème n'était pourtant pas de nationalité mais de religion. Anne était catholique comme quasiment tout le monde aux Pays-Bas autrichiens (actuelle Belgique). Les protestants de cette région soit avaient été anéantis militairement par les Espagnols au XVI^e siècle, soit étaient partis aux Provinces-Unies (actuels Pays-Bas), pays protestant de fondation. Louis Abraham Delachaux était protestant. Dans son testament, il fait un legs de 2 000 francs au consistoire protestant de Paris pour les pauvres ; son inventaire après décès indique qu'il a la déclaration de foi de Calvin (confession de La Rochelle, 1559) dans sa bibliothèque. Il avait aussi des ouvrages satiriques contre l'Église catholique, comme *Le passe-partout de l'Église romaine ou histoire des tromperies des prêtres et des moines en Espagne*, par Antoine Gavin ⁽⁶⁰⁾, *ci-devant prêtre séculier de l'Église romaine à Saragosse et depuis 1715 ministre de l'Église anglicane* (1693), dans l'édition en Français de Londres de 1726. S'y joignaient *Histoire du diable* de Daniel Defoe (1726), dans l'édition d'Amsterdam de 1729, et enfin un *Eloge de l'enfer*. Cet ouvrage publié anonymement à La Haye en 1759, est peut-être du publiciste Jean-Frédéric Bernard ⁽⁶¹⁾ dont la famille, protestante, originaire du Luc en Provence, pas très loin des Baronnie, avait pu connaître celle des Delachaux, toutes deux sorties du royaume dans le contexte de la révocation de l'Édit de Nantes. Visiblement, Louis Abraham Delachaux s'intéressait aux questions religieuses, puisqu'il possède *Le christianisme raisonnable* de l'Anglais John Locke (*The Reasonableness of Christianity*, 1695), ouvrage qui s'efforce de dépasser les affrontements confessionnels, mais aussi un Coran ⁽⁶²⁾.

Or, si l'on pouvait épouser un étranger, les mariages inter-religieux étaient interdits en France depuis 1685. Le Roi-soleil était allé plus loin que l'Église catholique elle-même, qui n'interdisait pas à cette époque ces unions qui restaient entre chrétiens. Mais, dans l'esprit de Louis XIV, il ne devait pas y avoir de problème puisque la Révocation était justifiée par la fiction qu'il n'y avait plus de protestants en France. Le mariage civil, et plus largement l'état civil, créé par Louis XVI en 1787 pour les non catholiques n'autorisait pas pour autant les mariages mixtes. Les dispositions de 1787 ne concernent que les non catholiques. C'est la Révolution qui introduisit en 1792 le mariage civil pour tous les Français. C'est pourquoi Anne et Louis se marièrent en France, seul pays catholique où ce type d'union existait alors, en un mariage véritablement choisi par les intéressés et non pas négocié par les familles, comme cela avait probablement été le cas et fort classiquement pour le premier mariage d'Anne. Aux Pays-Bas comme dans tous les États sous domination autrichienne, multinationaux et multi-religieux, l'empereur « révolutionnaire », Joseph II,

avait bien établi en 1784 (édit du 25 septembre) un mariage civil mais ceci ne signifiait que le passage au juge civil des affaires matrimoniales, au détriment du tribunal religieux de l'officialité. Il n'y avait pas de cérémonie civile du mariage et les mariages inter-religieux étaient toujours interdits, sauf dispense accordée donc et désormais par le juge civil ⁽⁶³⁾. La question ne se posait pas en pays protestant où le mariage n'était pas un sacrement. Le 8 février 1795, le pasteur de La Chaux de Fond, Imer, n'eut aucune difficulté à délivrer un certificat de publication de mariage ⁽⁶⁴⁾. Les Églises protestantes laissaient aussi les conjoints fixer entre eux la question de la religion des enfants. Pour Louis et Anne, la Révolution française signifiait donc la liberté de se marier, lui le Neuchâtelois protestant et elle la Bruxelloise catholique, et la reconnaissance civile de leur couple et de leur descendance comme légitime dans le pays où ils avaient fait leur vie. Pour Delachaux, il y avait aussi peut-être un sentiment de revanche sur la fuite de 1685, celle peut-être qu'espéraient ses ancêtres en s'installant aux Planchettes, à dix kilomètres à l'ouest de La Chaux de Fond, sur la frontière, là où, au-delà des gorges du Doubs, on a une vue plongeante sur la France ⁽⁶⁵⁾. Ajoutons enfin qu'un mariage à Lille n'aurait pas été délicat au regard de ce qui restait de la famille Imbert ; d'où le choix, peut-être, de Paris.

III. L'enfant de l'an II

- *Un prénom pour passeport*

Comme l'ensemble des protestants, Delachaux regarda probablement la Révolution avec sympathie. Dans sa petite bibliothèque, on trouve les œuvres de Jean-Jacques Rousseau (un compatriote), celles de Frédéric II de Prusse (prince de Neuchâtel) et l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal. La présence des œuvres de Madame de Lambert (massivement sur l'éducation), un *Traité de chimie*, les comédies de Nérigault Destouches, les fables de La Fontaine et celle de Florian, *La vie du maréchal de Richelieu*, une *Vie des peintres*, signale des curiosités diverses en accord avec le temps des Lumières. Suggéra-t-il le changement du nom de la section de Paris où il habitait, qui de section des Petits-Pères en 1792 devient section Guillaume Tell en 1793, à peu près au moment où est conçu l'enfant qui portera aussi le prénom de Guillaume-Tell ? C'est possible. Soulignons que l'assemblée sectionnaire révolutionnaire se réunissait dans l'église des Petits-Pères, *alias* Notre-Dame des Victoires, contre le domicile de Delachaux, passage des Petits-Pères. L'assemblée des habitants de ce quartier des financiers de belle allure, actuel second arrondissement de Paris, avait beau constituer une section modérée où les sans-culottes étaient peu visibles ⁽⁶⁶⁾, elle regroupait par définition des individus actifs dans l'événement révolutionnaire. En 1793, dans cette période

déchristianisatrice de la Révolution, elle décida, comme les autres sections parisiennes, d'abandonner un nom qui avait une référence religieuse. Delachaux put alors souffler le nom du héros de la liberté suisse. Mais on peut aussi imaginer que la chose se passa dans l'autre sens, que l'assemblée eut seule cette idée ⁽⁶⁷⁾, qui ne pouvait que plaire à notre personnage qui suivit alors le mouvement. Peut-être assista-t-il de ses fenêtres au cortège qui, le 10 décembre 1793, s'en alla installer dans l'église des Petits-Pères le buste de Guillaume Tell, commandé par David, alors conventionnel, membre du comité de l'instruction publique et chargé à ce titre de l'organisation des cérémonies révolutionnaires. Le héros, précédé d'élèves canonniers et de pompiers, suivi de jeunes filles avec corbeilles de fleurs et des élèves d'une école de danse armés d'arcs et de flèches, fit son entrée au son des orgues et des roulements de tambour pour prendre place sous la statue de la déesse Raison qui avait remplacé celle de la Vierge. À côté de lui, on trouvait les bustes de Voltaire, Rousseau, Marat, Le Pelletier et Brutus. Ballet des élèves de l'école de danse, discours interminable prononcé par le conventionnel jacobin Bontemps, célébrant « *ce vrai patriarche de tous les sans-culottes* », intermèdes musicaux, chœurs, serment général de chasser les tyrans de la terre, tout y fut. Tell bénéficiait en ce temps d'une popularité qui n'avait d'égale que celle de Brutus, le meurtrier de César et prototype de tous les tyrannicides. De pays de rustres aux XVI^e et XVII^e siècles, la Suisse était perçue désormais positivement, dans la suite des écrits de Jean-Jacques Rousseau ⁽⁶⁸⁾. En septembre 1792, la Patrie étant en danger, le girondin Vergniaud apostrophait ainsi l'assemblée des représentants de la Nation :

Eh ! Que m'importent des poignards et des sicaires ! Qu'importe la vie aux représentants du peuple, quand il s'agit de son salut ! Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : Périssent mon nom et ma mémoire, pourvu que la Suisse soit libre ! (On applaudit.) Et nous aussi nous dirons : Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, pourvu que la France soit libre ! (Les députés se lèvent par un mouvement unanime en criant : Oui, oui, périsse notre mémoire, pourvu que la France soit libre ! Les tribunes se lèvent en même temps, et répondent par des applaudissements réitérés au mouvement de l'Assemblée.)⁽⁶⁹⁾.

Si, en 1791, l'opéra de Grétry - *Guillaume Tell* - n'avait pas eu un grand succès, en revanche la pièce de même titre de Lemierre (1766) faisait toujours salle comble, en phase avec l'actualité ⁽⁷⁰⁾. A l'été 1793, la Convention fit représenter la pièce, aux frais de la République, trois fois par semaine dans plusieurs théâtres. Le titre, adapté aux circonstances, était devenu *Guillaume Tell ou les sans-culottes suisses*. Et c'est au son de *la Marseillaise* que le héros incitait à prendre les armes contre les rois. En effet, en cette année 1793, comme dans l'histoire de Guillaume Tell, les Habsbourg étaient toujours l'ennemi ; la reine, Marie-Antoinette de Habsbourg-Lor-

raine, en savait quelque chose. Ils étaient aussi l'ennemi des Pays-Bas, le pays d'Anne Collin, où la révolte brabançonne (1789-1790) qui avait donné lieu à la première proclamation des états belgiques, avait été écrasée par Léopold II, le frère de Marie-Antoinette. En 1789, Camille Desmoulins avait titré le journal qu'il lançait *Les Révolutions de France et de Brabant*. À la page 15 du premier numéro, on pouvait lire « *Vivent les patriotes brabançons ! Anglais, Américains, Français, est-ce-que nous n'irons pas au secours de nos frères les patriotes de Brabant que ce vilain Joseph II veut asservir ?* » Toutes ces convergences sont plus que des coïncidences et conduisent à prêter à Louis Abraham d'abord, puis au nouveau couple d'Anne et Louis, mariés par la Révolution, des sentiments républicains que suggère le choix pour l'enfant de l'an II d'un prénom en forme de manifeste politique. Ce glorieux prénom de Guillaume-Tell pouvait aussi servir de brevet de civisme et de protection en ces temps où les étrangers étaient devenus suspects (loi du 26 décembre 1793, les Français nés à l'étranger sont exclus de la vie publique). Ceci paraît d'autant plus clair qu'il n'y a aucun autre Guillaume-Tell dans la généalogie des Delachaux ⁽⁷¹⁾. Louis Abraham n'avait pourtant pas coupé les liens avec la Suisse. Il avait dans sa bibliothèque *Le voyage de M. Mayer en Suisse* (1786) et le *Voyage dans les treize cantons suisses* de François Robert, ingénieur du roi (1789). A sa mort, il fait un legs à sa mère, restée à Neuchâtel. Mais tout autant qu'un hommage à ce pays de refuge, le choix de ce prénom pouvait manifester un amour sincère de la liberté, d'une part, et un choix opportun, d'autre part.

- Ni catholique ni protestant ?

De surcroît, Guillaume-Tell ne semble pas avoir été baptisé. La chose explicable dans le contexte du temps aurait pu se faire plus tard. Mais on ne trouve de trace de sacrement pour Guillaume-Tell Delachaux ni chez les protestants, ni chez les catholiques ⁽⁷²⁾. Au contraire, ses sœurs, Anne-Adélaïde, Eulalie ⁽⁷³⁾, Hortense et Eugénie, sont catholiques, comme leur mère. Ce baptême des filles dans la religion maternelle, en cas de couple mixte, était une pratique classique à l'époque ⁽⁷⁴⁾. Le testament, bref, rédigé par Guillaume-Tell le 2 novembre 1830 ne comporte aucune mention religieuse, uniquement le legs d'une rente à sa fidèle servante Marianne Capdevielle, de Saubusse, et le legs du reste de sa fortune à sa sœur, Eugénie ⁽⁷⁵⁾. La chose n'est certes pas décisive pour trancher de la non-appartenance à une religion mais elle ne donne pas d'indice non plus dans l'autre sens.

Au décès de Guillaume-Tell le 15 août 1831, son ami Elie-Pierre de Froidefond des Farges lui fait faire des obsèques convenables à l'église Saint-Roch, sa propre paroisse, le 16 août à 15 h, le lendemain du décès. C'est en effet chez lui, 8 rue de Castiglione, que séjournait Guillaume-Tell, alors en voyage à Paris (l'hôtel de la rue Saint-Florentin était loué en

l'absence du couple Desjobert, alors à Naples). On peut penser que si Guillaume-Tell Delachaux avait été protestant, Froidefond des Farges aurait fait appel à l'Église réformée. Depuis le concordat de 1801, le protestantisme avait à nouveau pignon sur rue. Il y avait de surcroît un temple protestant tout près du domicile de Froidefond avec l'oratoire du Louvre, rue de Rivoli, dévolu au culte protestant en 1811. Cependant, d'un autre côté, la cérémonie et son inscription dans les registres de la paroisse catholique de Saint-Roch ⁽⁷⁶⁾ sont insuffisantes pour conclure au baptême catholique du décédé. Les obsèques en elles-mêmes ne sont pas un sacrement. Il est donc possible d'organiser une cérémonie pour des non baptisés. L'Église catholique le fait à cette époque couramment, en particulier à cause du silence des textes législatifs sur le cas des personnes qui n'appartiennent à aucune religion. Seuls catholicisme, protestantisme et judaïsme y sont envisagés (lois du 13 Brumaire an II et du 23 prairial an XII sur les cimetières). Ce fut un service de troisième classe (il y en avait six, dûment réglementés par l'ordonnance du 18 août 1811). La cérémonie à l'église coûta 188 F (3 000 en 1^{ère} classe dont 2 300 juste pour la décoration, mais 16 pour un enterrement de 6^e classe). Dans les prestations tarifées dans l'Ordonnance de 1811 que pouvait choisir la famille du défunt, il y avait 40 chaises houssées de noir à galon d'argent. Il est probable qu'il n'y en eut pas besoin. A ce moment, en effet, Guillaume-Tell n'avait aucune famille à Paris. Ses deux parents étaient décédés, sa sœur était à Naples, ses oncles et tantes étaient soit en Suisse, soit dans la toute nouvelle Belgique. C'est au cimetière de Montmartre, ouvert depuis six ans, qu'eut lieu l'inhumation. Si Delachaux père était enterré à Paris, Froidefond ne devait pas savoir à quel endroit. Le décès remontait à près de trente ans (1805). Pour Guillaume-Tell, une croix et une inscription furent commandées à un marbrier par Froidefond des Farges qui s'occupa aussi de régler les frais de médecins, pharmaciens, pose de sangsues, domestiques, blanchisserie et une vingtaine de jours de gardes-malade, frais mentionnés pour remboursement à l'inventaire après décès ⁽⁷⁷⁾.

Six mois plus tard, le 30 mars 1832, Guillaume-Tell fut exhumé pour un déplacement local, « *dans la pièce de la guérite, à la gauche de M. [nom coupé]* » ⁽⁷⁸⁾. On ne sait pas qui eut l'initiative de ce déplacement. Eugénie était à Nice où son mari se suicida le 16 juillet. Et, à Paris, l'épidémie de choléra (19 000 morts) n'explosa qu'à partir d'avril où le nombre des morts fut multiplié par six ⁽⁷⁹⁾. Les cimetières n'avaient pas encore besoin de place. Ce qu'il y a de certain, c'est que Guillaume-Tell quitta la concession temporaire acquise sans doute par Froidefond pour une concession perpétuelle (celle « *de la guérite* ») et qu'Eugénie y laissa son frère, indice ténu mais indice tout de même et supplémentaire de son non-catholicisme. En effet, il aurait été possible de ramener le corps à Saubusse et d'enterrer Guillaume-Tell avec sa mère, et ce d'autant plus qu'il venait de donner à

la commune le terrain du nouveau cimetière qui remplaçait celui situé autour de l'église. Y enterrer le donateur aurait été logique. Le transport de corps est en outre bien tarifé et réglementé. Au même moment, 1832, le corps du général Lamarque, mort du choléra, suivit, dans un cercueil de plomb, exactement ce trajet, de Paris à Saint-Sever dans les Landes, à une soixantaine de kilomètres de Saubusse⁽⁸⁰⁾. Le point fut sans doute que si Guillaume-Tell était non baptisé ou protestant, le curé de Saubusse devait être réticent à son enterrement dans cette commune. Les cimetières étaient depuis la Révolution de gestion municipale. En ville, il n'y avait pas de problème à y enterrer des gens de toute religion ou sans religion. Mais, en campagne, l'Église catholique régnait, de façon coutumière, sur les cimetières et faisait les plus grandes difficultés à l'enterrement des non catholiques. C'est pourquoi on trouve beaucoup de tombes dans les jardins des maisons protestantes. Eugénie, cinq ans au décès de son père, ne savait peut-être pas plus que Froidefond des Farges où se trouvait sa sépulture, pour y réunir éventuellement celle de son frère. Il n'était pas au Père-Lachaise, ouvert en 1804, un an avant le décès de Louis Abraham Delachaux⁽⁸¹⁾. Le cimetière de Montmartre n'ouvrit qu'en 1825. Il avait donc pu être inhumé dans un des multiples petits cimetières parsemant Paris, relevant soit de paroisses, soit d'établissements religieux, tel le cimetière du couvent de Picpus ou celui de Saint-Germain des prés. Mais ceux-ci fermaient les uns après les autres au profit des grands cimetières périphériques. Et comme dans le cas du cimetière des Innocents, dont la fermeture avait donné lieu en 1786 et années suivantes à un gigantesque transfert d'ossements vers les catacombes, de fait des carrières, il y eut sans doute encore des transferts vers les catacombes. Delachaux père était alors introuvable.

Un dandy fortuné

Chez son ami Froidefond des Farges, de même âge que lui, conseiller à la cour⁽⁸²⁾, de noblesse ancienne, Guillaume-Tell laissait deux malles pleines des effets d'un jeune homme bien pourvu en voyage. Leur contenu fut évalué par le notaire à 3 695 F⁽⁸³⁾. Dans cette garde-robe « de voyage », il y avait la quantité (9 pantalons en drap noir, en drap gris, en nankin, en coton, 16 chemises de percale, 16 paires de bas et chaussettes⁽⁸⁴⁾), abondance de sous-vêtements, le fait nouveau – hygiène et confort – du XIX^e siècle : caleçons en flanelle ou en coton, gilets de corps, des articles d'élégance : cravates en soie ou en mousseline, unies ou brochées, foulards des Indes, chapeau et gilets de soie. Le « nécessaire » n'était pas oublié, c'est-à-dire cuillère et fourchette en argent, couteau en nacre, timbale en vermeil, montre et chaîne « *de forçat* » en or, paire de bésicles en argent, petite lorgnette de poche, le tout dans une boîte en acajou. Notre Parisien de la bonne société avait naturellement quelques bijoux : une bague

en or montée de plusieurs diamants tout autour, une épingle de diamant entourée de petites roses, et une autre petite épingle en or montée d'une rose. Le plus notable dans les effets de Guillaume-Tell était l'importance de l'argent liquide, soit en billets de la Banque de France, soit en pièces, pour un total de 35 000 F, la moitié du prix de l'immeuble du 17 rue de Paradis, estimé en 1805. Il y avait aussi diverses reconnaissances de dettes parmi lesquelles trois de Froidefond des Farges à qui Guillaume-Tell avait prêté de l'argent en 1824 (1 280 F), 1825 (1 200 F) et 1829 (300 F) qui couraient toujours. Le dernier prêt avait eu lieu à Saubusse où était venu Froidefond. Même si nous sommes dans un niveau social qui dépense, au quotidien, beaucoup d'argent, notamment dans le service (Guillaume-Tell voyage évidemment avec un domestique, mentionné dans l'inventaire), on peut faire l'hypothèse que le séjour à Paris était peut-être prévu d'assez longue durée. Pour continuer à suivre ses affaires, Guillaume Delachaux avait emporté avec lui trois registres consacrés - comptes et dépenses - à la gestion du domaine de Saubusse. Il y avait toutefois laissé - qui y sont toujours - sa lunette astronomique et la caisse en bois qui abritait sa collection minéralogique, quelque 150 pierres venues du monde entier, soigneusement classées dans des petits godets en papier. Ce qu'il y avait de plus modeste dans cet équipage était la « *vieille calèche de voyage sur quatre roues, remisee rue Saint-Florentin dans la maison appartenant à Mme Desjobert, train, roues et caisses peints en vert, garnie de drap carmélite, estimée 300 francs* ». C'était la même voiture qui avait été inventoriée, dix ans avant, lors du mariage d'Eugénie, dont seul l'intérieur avait été refait. En tout cas, en 1831, la situation financière du fils Delachaux n'avait plus rien à voir avec celle, beaucoup plus modeste, de son père, au moment où il faisait la connaissance d'Anne Collin dans les années 1790.

IV. Louis Abraham Delachaux, de la Révolution à l'Empire : « J'ai vécu » (attribué à Sieyès)

Mettant au service de la Nation ses compétences de négociant, il semble que Louis Abraham Delachaux participa, comme beaucoup, à la tâche immense que fut la munition des armées, *dixit* la mémoire d'Eugène Fialon (1824-1896) ⁽⁸⁵⁾, tâche dans laquelle il construisit sans doute sa fortune. A Arras où il avait des clients, Delachaux aurait fait connaissance de la famille des Robespierre, ce qui aurait pu l'introduire ensuite dans des milieux plus politiques ⁽⁸⁶⁾. Il aurait notamment participé à la munition des canons de Valmy, avant de s'occuper de celle de l'armée d'Allemagne ⁽⁸⁷⁾. En tout état de cause, cette période, fertile en événements et activités de tout genre, est celle de son ascension matérielle. Fluctuations monétaires considérables autour de l'assignat, explosion du marché foncier avec la mise en vente des biens de l'Église et des émigrés, fonctions dangereuses - plus d'un y laissa sa tête - mais lucratives à qui savait être efficace, d'approvisionne-

ment des armées pour lequel les autorités étaient prêtes, dans l'urgence et manquant de tout, à payer le prix fort, voire très fort, prêt d'argent, telles furent probablement les voies par lesquelles Louis Abraham Delachaux se construisit une situation sociale, ne partant pas de rien mais sachant sans doute exploiter les réseaux de banque et de négoce dans lesquels il était inséré depuis longtemps ⁽⁸⁸⁾, et ses talents propres.

Les documents qui restent de lui montrent un homme habile et entreprenant, ayant une maîtrise supérieure de l'écrit, de l'argumentation, du droit, lisant de la philosophie et n'hésitant pas à solliciter ministres et puissants ⁽⁸⁹⁾. En tout cas, il revient « *de Suisse à Paris, vers la fin de messidor an II [juin 1794] avec une somme d'argent assez considérable pour qu'elle lui fît craindre pour ses jours. Il crut devoir en laisser une partie à Besançon pour lui être envoyée à mesure qu'il en aurait besoin* ⁽⁹⁰⁾ ». Cette partie se montait à 30 000 livres (plus de 100 ans de travail d'un ouvrier de la manufacture de Sèvres en 1789 ⁽⁹¹⁾ en pièces sonnantes et trébuchantes et pas en assignats. En louis d'or valant 24 livres et pesant près de 8 grammes chacun, cela faisait une masse de 10 kilos environ. C'était transportable mais mieux valait sans doute répartir les risques. Aussi notre Delachaux confia la moitié de la somme à un ami et compatriote installé dans la capitale comtoise. Jonas Jeanguenin – c'est son nom – cacha le tout, « *une partie sous la paillasse d'un lit, une autre dans la paillasse d'un autre lit, une autre sous un coffre, une autre sous des copeaux, enfin une autre dans une boîte en fer blanc qu'il suspendit en forme de poids à une horloge.* ⁽⁹²⁾ » On ignore comment la chose se sut. Mais, quelques jours plus tard, Jonas Jeanguenin fut arrêté pour dissimulation d'argent en vue de transfert à l'étranger par trois membres du comité révolutionnaire de Besançon. Au plus fort de la Terreur, Jonas dit qu'il ne savait rien de cette histoire, ni des 30 000 livres de Delachaux ni de l'argenterie qu'un autre Suisse avait laissée dans une de ses armoires. Devant le tribunal, le procureur « *prouva que ces deux objets ne pouvaient honnêtement être possédés que par la République. Le défenseur de Jeanguenin baissa la garde devant ce grand argument et la confiscation fut prononcée* ⁽⁹³⁾ ». L'accusé en fut quitte pour une amende de 500 livres. Dès la chute de Robespierre, le mois suivant et de fait pendant tout le reste de sa vie (il meurt le 16 septembre 1805 ⁽⁹⁴⁾) et en vain apparemment, Delachaux s'employa à récupérer son argent, dont la « *seule privation [...] lui cause à lui et à sa famille une perte irréparable et qui est encore aggravée chaque jour de retard dans la rentrée d'une portion si majeure de sa fortune* ⁽⁹⁵⁾ ». Les magistrats de Besançon déclarèrent que la somme avait été donnée à la municipalité pour achat de grain. Mais aucun receveur n'avait trace du versement. Les soupçons se portèrent alors sur les trois membres du comité révolutionnaire. En l'an X (1803), le commissaire du gouvernement chargé de l'enquête auprès du préfet notait qu'ils jouissaient « *de la plus mauvaise réputation, que plusieurs d'entre eux ont été condamnés aux fers*

comme voleurs [...], que s'ils n'ont pas versé au trésor public les sommes confisquées à Jeanguenin, ils les ont volées ⁽⁹⁶⁾».

Même si la fortune de Delachaux était amputée, elle devait pourtant rester fort coquette. Après le passage des Petits-Pères, la famille était à cette date plus que convenablement installée dans un bel immeuble au 17 rue de Paradis, qu'elle possédait en entier (évalué 90 000 F en 1805) et l'année suivante se transporta dans le somptueux hôtel du 11 rue Saint-Florentin, tout près du palais des Tuileries, où il y avait le confort moderne dont une belle salle de bain pourvue d'une baignoire en cuivre avec couvercle. Les activités de Delachaux connurent donc une grande réussite financière. Louis Abraham fut sans doute proche des milieux de pouvoir, comme l'atteste le prestige des signatures au contrat de mariage de sa fille, qui ne reconnaissent certainement pas une situation improvisée. Peut-être fut-il proche des Bonaparte, ce que pourraient suggérer les prénoms de ses deux filles, Louise Eugénie née en 1800 et Martine Hortense en 1801. Les seconds prénoms étant traditionnellement ceux des parrains et marraines, on pourrait voir dans ceux-ci un indice du parrainage d'Eugène et Hortense de Beauharnais. Une « Hortense » ne serait pas un indice ; une « Hortense » + une « Eugénie », + 1800 et 1801, si. Mais cela reste à prouver ⁽⁹⁷⁾. Dans ce cas, le couple Delachaux-Collin aurait une politique opportuniste du parrainage et du prénom, suivant l'actualité d'abord révolutionnaire, puis bonapartiste. Cette politique du parrainage était d'autant plus évidente qu'il n'y avait aucun membre de la famille à Paris, qui aurait pu fournir des parrains naturels ⁽⁹⁸⁾.

Autre signe de ces facultés d'adaptation à la situation : à son contrat de mariage, l'horloger de Neuchâtel, qui devait 6 748 livres à MM. Roy frères et compagnie en 1790, apporta 100 000 livres, somme très importante, en deniers comptants, créances et marchandises. Sa femme, au contraire, n'apporta que 5 000 livres, autant dire rien pour cette fille de famille fortunée. Certes en 1794 les biens Imbert avaient été confisqués ⁽⁹⁹⁾ et ce n'était pas le moment de réclamer quoi que ce soit, d'autant qu'il n'y avait pas eu d'enfants de ce premier mariage. Certes aussi, Bruxelles était loin de Paris pour pouvoir régler les questions financières. D'un autre côté, on peut voir ce défaut financier comme un indice de la désapprobation des Collin à l'égard de ce mariage avec un négociant, sans surface sociale par rapport aux Imbert de Lambersart et de surcroît calviniste, le pire du protestantisme pour les catholiques des Pays-Bas. Anne avait fait un choix non conformiste, sinon aventureux, en préférant Delachaux, dont l'avenir était à construire, à des perspectives plus tracées. La période se prêtait à ces paris sur le futur, tous les « plans de carrière » comme on dirait aujourd'hui ayant sauté avec la Révolution. Sur le plan professionnel comme sur le plan social, l'horizon s'ouvrait d'un coup. Les cartes étaient redistribuées. Le choix d'Anne Martine Collin

était celui de la confiance en son futur mari et en ces jours nouveaux. Le couple eut cinq enfants en dix ans de mariage. Delachaux mourut en 1805 à 41 ans ⁽¹⁰⁰⁾. Anne ne se remaria pas. Sans doute garda-t-elle le souvenir d'un mari très aimé, plein d'invention, de séduction et d'habileté si l'on en croit son parcours et aussi très beau à voir son portrait et ceux de son fils, si ce dernier lui ressemble.

On peut comprendre qu'il n'y ait eu aucune signature au contrat de mariage d'Anne et Louis en mars 1795 ; le contexte est troublé, les familles sont loin, le mariage est civil. Une double cérémonie, mariage catholique, puis mariage protestant, ou l'inverse, était possible. Rappelons que l'interdiction totale venait du pouvoir monarchique, pour des raisons politiques, et non, à cette époque, des Églises. La pratique de l'Église catholique s'est durcie plus tard dans le XIX^e siècle. Mais nous n'avons pas trouvé trace de mariage religieux. Au contraire, l'absence renouvelée de tout membre de la parentèle dans le conseil de famille constitué en 1805, au moment de la mort de Louis Delachaux pour gérer la tutelle des deux enfants mineurs, interroge. Delachaux, l'homme neuf de 1795, avait pourtant alors incontestablement réussi. Sa famille était installée magnifiquement rue Saint-Florentin (26 000 F de meubles), toujours dans le quartier Saint-Honoré de la finance. Des domaines fonciers étaient venus étoffer ses biens mobiliers ⁽¹⁰¹⁾. De négociant, il était devenu « propriétaire », nouvelle dénomination de la notabilité depuis que la Révolution avait redéfini et assuré la propriété, débarrassée des vestiges de la féodalité, dans les cadres du droit romain. De son ancien état, il ne gardait, à son décès, que sept montres en or signées des plus grands noms de l'horlogerie du temps, Berthoud, Courvoisier, Lépine. Mais à sa mort, il n'y eut que des amis, parfois d'anciens voisins, et non des parents, pour assister sa femme. Pour représenter la ligne maternelle, Anne Collin avait choisi Jacques Lardant, propriétaire rue des Petits-Pères, fils de Pierre-François Lardant, entrepreneur expert en bâtiment qui avait participé à l'aménagement de la salle du Manège où siégèrent les assemblées révolutionnaires ⁽¹⁰²⁾. Il y avait aussi Julien Lavalley, jeune médecin, que l'on repère en 1801, au Museum d'histoire naturelle parmi les auditeurs du cours de Lamarck ⁽¹⁰³⁾, Charles Lambert Doutrepont enfin. Ce dernier, alors juge à la cour de cassation, avait sans doute connu Anne Collin et sa famille à Bruxelles où lui-même était né et avait d'abord été (1771) avocat au conseil de Brabant, auprès de qui on trouvait aussi le père d'Anne. Il avait pris des positions très favorables à la révolution belge en 1789 et 1790. Ceci le mit en opposition avec le clergé catholique dont il avait dénoncé la toute puissance et brocardé les prétentions à fonder sa position temporelle sur le droit divin. Au retour des Autrichiens, il se retira de la politique et reprit son métier d'avocat. L'arrivée des troupes françaises et l'intégration de la Belgique dans la Grande nation française

(1795) lui ouvrirent une nouvelle carrière comme député de son département au Conseil des Cinq cents, puis au Corps législatif où il se fit remarquer par un discours très argumenté sur la liberté de la presse ⁽¹⁰⁴⁾. Pour la ligne paternelle, il y avait Jean Joseph Eloy Gauguier-Laroche, négociant, cloître Saint-Honoré, ami proche sans doute. En 1800, il avait prêté 15 000 F à Louis Abraham Delachaux pour acheter la ferme normande des Oubaux (25 000 F, 17 hectares) ⁽¹⁰⁵⁾. Les noms de Jean-Jacques Delafosse, propriétaire, domicilié rue de Bièvre, et de Pierre Fayolle, commis, aussi cloître Saint-Honoré, tout près de la rue Saint-Florentin, ne nous ont pas livré plus de secrets. Ce que l'on constate, c'est la proximité, soit de voisinage, soit d'idée, soit professionnelle avec le couple Delachaux. Doutrepoint n'était pas la famille Collin mais un Bruxellois républicain. Les autres étaient tous des hommes de talent, au sens du XVIII^e siècle, c'est-à-dire se construisant par leurs propres capacités, sans héritage.

Quelque vingt ans plus tard, au moment du mariage d'Eugénie Delachaux, le contact était explicite entre le Brabant et Paris, notamment à cause des règlements de succession, puisque Anne Collin faisait figurer dans le compte clôturant la tutelle de ses deux enfants ⁽¹⁰⁶⁾ ses treize maisons de Bruxelles. En 1823, Eugénie donnait naissance à son premier fils, à Bruxelles, chez sa grand-mère. Et le comte de Serre, diplomate à Naples où il voyait le rejoindre le nouveau couple Desjobert, était ainsi informé par un de ses amis sur les arrivants : « *M. Desjobert est homme de mérite, sage, estimé dans les consulats. Sa femme que j'ai connue enfant, est une bonne, agréable et estimable personne, d'une très faible santé [elle mourra à 80 ans !]. Madame Desjobert est bien née et bien apparentée en Belgique ; son nom de demoiselle est de la Chaux. Le ménage a de la conduite et de la fortune. Il peut vous être d'un gracieux et utile voisinage. Je l'ai trouvé fort bien établi l'an dernier à Amsterdam* ⁽¹⁰⁷⁾ ». En trente-cinq ans, les Delachaux étaient donc passés de presque rien au sommet de la société.

Les hasards de la vie se chargèrent pourtant de rendre cette ascension sans suite presque aussi vite qu'elle s'était faite. Dès les années 1860, en effet, il apparut qu'aucun héritier n'assurerait la postérité du couple Delachaux-Desjobert. Les deux fils d'Eugénie et Charles Desjobert étaient déjà décédés, leur fille, Élisabeth, toujours célibataire, avait comme ses frères une santé très défaillante. Aussi, dès cette époque, Eugénie Delachaux-Desjobert commença toute une série de dons qu'elle compléta à l'heure de sa mort et qui changèrent la vie et de son filleul Eugène Fialon et de la commune de Saubusse où elle se retira définitivement à la fin des années 1850, à la mort de son second fils. A Saubusse, ce furent le pont sur l'Adour (400 000 F) (Fig. 7), marqué à ses initiales (ED), un asile avec l'établissement (financé par des rentes) de trois religieuses, dont l'une devait être infirmière, la seconde institutrice et la dernière catéchiste, un

lavoir, l'agrandissement du cimetière où elle serait inhumée, une pompe – la première du village – sur la place de l'église, de nouveaux bâtiments pour la mairie et le presbytère, les anciens ayant dû être démolis pour laisser l'accès au pont ; à Cap-Breton, commune proche, ce fut le sanatorium Sainte-Eugénie (60 lits, 1 million de francs)⁽¹⁰⁸⁾. Le département des Landes fut quant à lui légataire universel de ce qui restait. Le domaine de Betbeder qu'Eugénie avait continué à agrandir après la mort de son frère, alla à son filleul Eugène Amédée Fialon, puis à la descendance de celui-ci jusqu'à aujourd'hui. Outre la maison où sont toujours présents bien des souvenirs de Guillaume-Tell Delachaux, ses livres, le trou qu'il avait fait aménager dans un volet du rez-de-chaussée pour y caler sa lunette astronomique, sa collection minéralogique, une trentaine d'arbres extraordinaires, véritable petit arboretum local⁽¹⁰⁹⁾, transmettent aussi le souvenir d'Eugénie Delachaux.

Comme le raconte dans son journal Eugène Amédée Fialon, ces arbres avaient été expédiés à Eugénie, à l'état de plans, dans les années 1850 par Geoffroy Saint-Hilaire fils qui, à la même époque, dirigeait à Paris le Jardin d'acclimatation, inauguré en 1854. Ami d'Eugénie, il avait demandé à ses correspondants de lui expédier deux exemplaires des spécimens qu'il leur commandait : un pour le jardin du bois de Boulogne et un pour Saubusse. Peut-être Eugénie partageait-elle les goûts naturalistes de son frère. Mais peut-être aussi avait-elle acquis cet intérêt pour la botanique de sa belle-famille Desjobert. Son beau-père, Louis Desjobert, outre qu'il possédait une collection complète des cartes de Cassini et un télescope, avait été enthousiasmé par le parc à l'Anglaise d'Ermenonville, voulu par le marquis de Girardin (1735-1808). Grand maître des



Fig. 7 - Pont de Saubusse aux initiales ED de Eugénie Delachaux-Desjobert

eaux et forêts de la grande maîtrise de Soissons, il avait dans son ressort la maîtrise particulière de Senlis où se trouvait la forêt d'Ermenonville et s'était lié, d'abord par voie professionnelle, avec le marquis ⁽¹¹⁰⁾. A Ermenonville, il avait fait la connaissance du fameux paysagiste Jean-Marie Morel (1728-1810), qui réalisait le fameux parc, du botaniste Geoffroy Saint-Hilaire (père) et enfin de Thérèse Levasseur, compagne de Jean-Jacques Rousseau par laquelle il acquit, peut-être, plusieurs manuscrits ⁽¹¹¹⁾ de Jean-Jacques. Elisa Desjobert, fille d'Eugénie et Charles, poursuivit le goût de son grand-père pour la botanique en faisant planter un arboretum dans le domaine de Launay, à Orsay, qui lui venait, au travers de la succession paternelle, de sa grand-mère Marguerite Basly ⁽¹¹²⁾. Comme sa mère, Elisa fit des dons considérables autour d'elle, dons massivement en rentes car la fortune héritée de son père consistait essentiellement en valeurs mobilières. À son mariage, Charles avait apporté au ménage 126 000 F en deniers comptants pour une part et pour l'essentiel en papiers placés pour les deux tiers en Russie, en Autriche ⁽¹¹³⁾. Eugénie et Elisa s'occupèrent chacune de leurs pauvres et de leurs communes de prédilection, Saubusse pour toutes les deux, Orsay, Bures, Rochefort-Montagne en Auvergne où elle était venue se soigner et Saint-Laurent du Var pour Elisa. Dans cette dernière commune, outre un don pour les pauvres, Elisa établit une rente à destination de l'église du lieu, pour faire « *dire une messe basse pour le repos de l'âme de mon père, les 16 juillet, 9, 11 et 19 novembre* ⁽¹¹⁴⁾ ». En l'absence de toute forme d'impôt sur la fortune ou le revenu assurant via l'Etat une redistribution et en l'absence de toute sécurité sociale, ces dons étaient une ressource essentielle des œuvres charitables. Décédée avant sa mère, Elisa, apparemment en termes médiocres avec cette dernière, prit bien soin de ne pas laisser aller ces sommes considérables à des gens qui n'en avaient guère besoin. « *N'ayant que des collatéraux éloignés (et très riches) dans la ligne paternelle, je déclare de la manière la plus formelle déshériter entièrement ces parents, tous* ⁽¹¹⁵⁾, *sans exception [...] écrivit-elle à la première ligne de son testament. Les biens de ma mère, Madame Eugénie Desjobert, étant très considérables, je lui laisse seulement le quart de ma fortune, en lui demandant d'employer cet héritage à la fondation d'une œuvre de charité pour l'enfance, en mémoire de ses trois enfants* ⁽¹¹⁶⁾ ». Cette mère, que l'on imagine le cœur navré, le fit, bien sûr. Elle n'oublia pas non plus les autres branches Desjobert et ses cousins éloignés suisses et belges qui reçurent le produit de la vente de l'hôtel de la rue Saint-Florentin. Les Suisses avaient perdu la mémoire et la trace de leur cousin français ⁽¹¹⁷⁾ et, devenus de simples exploitants agricoles, ils tremblèrent d'émotion et de stupeur quand Eugène Fialon, exécuteur testamentaire de sa marraine, vint leur annoncer le legs qui les rattachait au temps de la Révolution. Le souvenir de cet épisode était bien vivace encore cent ans plus tard ⁽¹¹⁸⁾.

Après la Guerre de 14, les rentes qui assuraient le fonctionnement des œuvres créées par les dames Desjobert fondirent comme neige au soleil dans l'inflation des années vingt. Celles-ci s'arrêtèrent donc d'elles-mêmes. Mais demeurent toujours les arbres, les portraits, les papiers et les murs qui, avec la plume de l'historien pour interprète, sont les garants de la transmission de la mémoire.

Nota : les tableaux et miniatures sont tous conservés dans la famille Fialon.

Notes

1 - René Fialon, « Louise Eugénie Desjobert, née Delachaux. 1800-1880 », dans *Cahiers du sud landais*, Capbreton, 2011, n°9, p. 53-62.

2 - René Fialon, « Louise Eugénie.. », ouvr. cité.

3 - La dimension, standart, des métairies est indiquée dans le journal de Jules Albert Dubernet de Boscq, petit-fils de Blanche Fialon, dont une copie est en possession de l'auteur de ces lignes.

4 - Arch. nat., Contrat du 27 mai 1821, Minutier central, étude XCIII/383, classé par erreur dans le carton de mai 1818, rétabli le 3 juin 2013 à sa place, dans l'article MC/ET/XCIII/412, conformément à la mention dans le répertoire du notaire MC/RE/XCIII/9.

5 - Louis Charles Desjobert (1751-1822), voir Jean-Claude Waquet, *Les grands maîtres des Eaux et forêts de France : de 1689 à la Révolution : suivi d'un dictionnaire des grands maîtres*, Genève ; Paris : Droz, 1978, 439 p., Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, p. 359. Voir aussi, Bernard Desjobert, *Un grand maître des eaux et forêts du XVIII^e siècle*, Paris, S.d. [vers 1960], in 4°, 351 p., dactylographié, déposé à la Bibliothèque nationale de France.

6 - Pierre Riberette, « La Vallée-aux-Loups. Son histoire - ses légendes », *Bulletin de la Société Chateaubriand*, n° 24, 1981, pp. 25-35.

7 - « Etats des citoyens nobles de Paris en 1789, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome 26, 1899, p. 265.

8 - Almanach royal, 1789, p. 118 et Thierry Claeys, *Les institutions financières en France au XVIII^e siècle*, Paris, 2011, tome I, p. 811.

9 - Diderot et D'Alembert, *Encyclopédie...*, article comptes, chambre des : « Contrôleur général des restes. Cet office avoit été établi en 1556 sous le nom de solliciteur général des restes [...] par édit de Novembre 1717 cet office fut supprimé, & il fut créé par le même édit deux offices distincts & séparés ; l'un sous le titre de contrôleur général des restes de la chambre des comptes, & l'autre sous celui de contrôleur général des bons d'état du conseil. Le contrôleur général des restes de la chambre est chargé de la poursuite de tous les debets des comptables, & des charges prononcées contre eux au jugement de leurs comptes. Il exerce ses fonctions sous l'autorité de la chambre, & en conséquence des ordres des commissaires par elle établis pour veiller aux poursuites nécessaires pour accélérer l'apurement des comptes & les payemens des debets dûs au Roi par les comptables, de quelque nature qu'ils soient.»

10 - Serge Bianchi, *La Révolution et la première république au village : pouvoirs, votes et politisation dans les campagnes d'Ile-de-France, 1787-1800* (Essonne et Val-de-Marne actuels), CTHS, 2003, p. 323.

11 - Renseignements généalogiques sur le site *Les Auschitzky de Bordeaux, les familles alliées et leurs amis*, <http://bertrand.auschitzky.free.fr/AppendicesPeyrelongue/Fialon.htm>, consulté le 26 mai 2015.

- 12 - Il y a encore des Fialon maçons dans la Creuse dans les Mémoires de Martin Nadaud (1815-1898), *Mémoires de Léonard, maçon de la Creuse*, publiées en 1895.
- 13 - L'ancienne province de la Marche recoupe une grosse moitié du département actuel de la Creuse, auquel il faut ajouter quelques communes de la Vienne, la Haute-Vienne, la Charente et l'Indre.
- 14 - Annie Moulin, *Les maçons de la Creuse : les origines du mouvement*, Presses de l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1994, 564 p.
- 15 - Arch. nat., Z/1g/458, rôle de taille d'Orsay, 1790.
- 16 - Orsay. *D'un village d'antan ... aux techniques de demain*, 1986, publié par l'Office Municipal pour les Loisirs et la Culture, (chronologie des maires établie par C. Blot), information reprise en ligne par le site francegenweb, <http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/>, site consulté le 8 janvier 2015.
- 17 - Jean-Claude Waquet, *Les grands maîtres...*, ouvr. cité, p. 359-360, indique la mort de Marguerite Basly en 1798, et la naissance de Amédée en 1798. Idem dans Bernard Desjobert, *Un grand maître des eaux et forêts*, ouvr. cité. René Fialon, « Louise Eugénie... » donne 1800 pour la mort de Marguerite et 1796 pour la naissance d'Amédée, sur la foi d'un document indiquant que Amédée Desjobert avait 4 ans au décès de sa mère, document qui paraît donc inexact.
- 18 - Pierre Charles Desrochers, *Nécrologe de 1832 ou notices historiques sur les hommes les plus marquants tant en France qu'à l'étranger, morts pendant l'année 1832*, chez l'auteur, 1833, p. 108.
- 19 - Notice récapitulant la carrière universitaire d'Eugène Fialon dans Jean-Claude Polet, *Patrimoine littéraire européen : index général*, De Boeck et Larcier, Bruxelles, 2000, p. 379.
- 20 - Arch. dép. des Alpes-maritimes, Sénat de Nice 02 F S 0635 ; *Nécrologe de 1832 ou notices historiques sur les hommes les plus marquants ...*, ouvr. cité, p. 108.
- 21 - Papiers d'Eugène Amédée Fialon, conservés par ses descendants.
- 22 - Il y a du flottement dans les dates : le site de l'Assemblée nationale - Amédée Desjobert fut député - indique la date de 1853, Jean-Claude Waquet, *Les grands maîtres...* donne 1859 et le vicomte de Grouchy, « Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780 par Louis Desjobert », dans *Revue de Bretagne et d'Anjou*, 1909 et 1910, donne 1860.
- 23 - Arch. nat. 5 et 27 mai 1821, arrêté de compte de tutelle Delachaux pour liquidation et partage, MC/ET/ XCIII/ 412.
- 24 - Le franc germinal, créé en 1803, équivaut quasiment à la livre tournois d'Ancien Régime, dont la valeur n'avait pas bougé de 1726 à la Révolution.
- 25 - Toutes les adresses connues des Desjobert sont sur la rive gauche, cf Bernard Desjobert, *Un grand maître*, ouvr. cité et Arch. MC, ET/LXXXII/843 : rue du Jardinnet Saint-André des Arts, pour Louis et Marguerite au début de leur mariage, 24 rue de l'Odéon pour Marguerite Leriche, épouse Basly, mère de Marguerite, en 1822, 12 rue de l'Abbaye pour Amédée Desjobert en 1822.
- 26 - Arch. nat, dossier de Légion d'honneur de Charles Desjobert. En 1822, Guillaume-Tell Delachaux figure parmi les témoins au procès-verbal d'individualité de son beau-frère, alors domicilié à cette adresse.
- 27 - Ambroise Fourcy, *Histoire de l'école polytechnique*, Paris, 1828, p. 410.
- 28 - Il est membre fondateur de la Société française pour l'abolition de l'esclavage et siège au bureau aux côtés des Montalembert, Lamartine, Tocqueville, Remusat. Cf Nelly Schmitt, *L'abolition de l'esclavage. Cinq siècles de combat. XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Fayard, 2005, p. 462.

- 29 - Arch. nat., inventaire après décès de Louis Desjobert, 17 septembre 1822, MC/Et/LXXXII/843. Les clerks de notaire inventoriant la bibliothèque prennent soin de noter les dates et éditions, dont beaucoup sont originales, avec une prédilection pour les éditions hollandaises d'Elzevir.
- 30 - Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation : le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998, 710 pages. (Bibliothèque des histoires).
- 31 - Bernard Desjobert, *Un grand maître*, ouvr. cité. p. 307.
- 32 - Idem. Le journal de Desjobert s'arrête en 1791, quand cessent ses fonctions. Il occupe trente cahiers conservés dans la famille Desjobert dont de larges extraits sont donnés par Bernard Desjobert mais dont on souhaiterait une publication intégrale.
- 33 - Dominique Poulot, *Les Lumières*, Paris, Puf, 2000, p. 222.
- 34 - Bernard Desjobert, *Un grand maître*, ouvr. cité, p. 233.
- 35 - Bernard Desjobert, *Un grand maître*, ouvr. cité, p. 271.
- 36 - Acte de baptême dans la paroisse des saints Michel et Gudule à Bruxelles, le 26 février 1764 (microfilm Archives de l'Etat à Anderlecht, f° 12 v°) « Martina filia legitima Caroli Ludovici Josephi Collin supremi Brabantiae senatus secretarius [secrétaire au Conseil de Brabant, conseil provincial de justice] et dominae Joannae Mariae Robyns conjugum. Suscep. Reverendus ac venerabilis dus Martinus Robyns canonicus d.d. Mich. et Gudilae Bruxellis et praen. Dna Anna Francisca Robyns uxor praen. Dni de I. M. de Leen ». Acte accessible en ligne.
- 37 - Désiré Van der Meulen, *Liste des personnes admises aux Lignages de Bruxelles depuis le XIV^e siècle jusqu'en 1798*, Anvers, 1869 ; et A. Libois, « Les registres du lignage Serhuysghs : admissions et résolutions », *Cahiers bruxellois*, t. II, 1957, p. 249-250. Je remercie mon collègue Claude Bruneel de l'université de Louvain de m'avoir indiqué toutes les références des archives belges concernant Anne Collin.
- 38 - Acte de mariage religieux paroisse Saints Michel et Gudule, 24 janvier 1787 (microfilm Archives de l'Etat à Anderlecht, f° 4 v°) « Praen. Lamoraldus Franciscus Josephus Maria Imbert eques Toparcha de Lambersaert Insulensis et dlla Anna Martina Collin in hac parochia habitans op den gracht, minorenes, de consensu patris sponsi et tutoris sponsae de 4 anni 1787 praemissis tribus proclamationibus hic, Insulis et in Wamberchies, contraxerunt matrimonium coram me infrascripto parochio propriae sponsae. Testibus Praen. Dno Alberto Ferdinando Josepho Maria Imbert equite toparcha du Hem patre sponsi habitante Insulis cum sponso et praen. dni Joan. Bapti. Robyns equiti in suprema Brabantiae curia advocato avunculo sponsae habitante Bruxellis ». Suivent les signatures. Cet acte est accessible en ligne. Le contrat de mariage avait été passé la veille, le 23 janvier 1787, devant Stinglhamber à Bruxelles. L'acte est cité dans l'inventaire après décès de Louis Abraham Delachaux, 30 brumaire an XIV, Arch. nat., MC/ET/XCIII, 269. Les actes de l'année 1787 de Stinglhamber sont conservés sous le n° 18188 du fonds Notariat de Brabant, archives du notariat de la région bruxelloise, aux Archives de l'Etat à Anderlecht (commune de l'agglomération bruxelloise).
- 39 - Dans son dossier du tribunal révolutionnaire, Imbert de Lambersart est dit rentier à Lille, mais pas noble (Arch. Dép. du Pas-de-Calais, 4 L 103).
- 40 - *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, volume 3, p. 632.
- 41 - Philippe Guignet, *Le Pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle : pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, 1990, p. 344, 389, 391.
- 42 - Marie-Laure Legay, *L'état royal et les provinces septentrionales : le pouvoir administratif et politique des états provinciaux de Louis XIV à la Révolution (Artois, Cambrésis, Flandre wallonne, 1660-1790)*, thèse, 4 volumes, 1998 (Bibliothèque universitaire de Lille), tome 3, p. 717.

- 43 - Michel Biard, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission, 1793-1795*, Paris, 2002, p. 111, 179, 350, 363-364.
- 44 - Louis Trénard, sous la direction de, *Histoire d'une métropole : Lille-Roubaix-Tourcoing*, Toulouse, Privat, 1977, p. 263, 285, 296-297.
- 45 - Arch. dép. du Pas-de-Calais, 4 L 103. Tribunal révolutionnaire d'Arras, dossiers de procédure (Imbert fait partie de la « fournée » Degenevières).
- 46 - *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, volume 3, p. 649.
- 47 - Arch. nat., MC/ET/ IV/902.
- 48 - Dans l'inventaire après décès de Louis Abraham Delachaux, dressé le 21 novembre 1805, par Marchoux, (Arch. nat., minutier central, étude XCIII, 269), il est écrit en toutes lettres que Guillaume-Tell a onze ans et sa sœur Eugénie cinq ans et demi. Le registre du cimetière Montmartre où Guillaume-Tell a été enterré, indique qu'il avait 37 ans à son décès en 1831, le registre des obsèques de la paroisse Saint-Roch donne la date exacte du décès de Guillaume-Tell, au 15 août 1831. Ceci confirme la naissance en 1794 et pas en 1799, comme l'indique René Fialon « Louise Eugénie », ouvr. cité.
- 49 - Il est né après la mort de Imbert le 6 juin. Sinon, fils de Imbert, il aurait eu le même nom de famille que son père, Imbert.
- 50 - René Fialon, « Louise Eugénie ... », ouvr. cité, et A. de Chambrier, « Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution française. 1685-1790 », dans *Musée Neuchâtelois*, Neuchâtel, 1900, p. 247 et 271.
- 51 - Signalons que le patronyme des Delachaux dauphinois ne rend pas facile leur généalogie dans la région de La Chaux de Fonds où il y a beaucoup d'autres de La Chaux mais a dû, sans nul doute, faciliter leur intégration. Voir *Livre des habitants de Genève. 1684-1792*, publié par Alfred Perrenoud et Geneviève Perret, société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1985, p. 269, et Alfred Chapuis, *Pendules neuchâteloises, documents nouveaux* [1931], Genève, Slatkine, 1985, p. 264.
- 52 - Alfred Chapuis, *Histoire de la pendulerie*, ouvr. cité, p. 459.
- 53 - Josué de la Chaux est désigné comme conseiller de l'honorable bourgeoisie de Vallangin, dans le certificat de publication de mariage de Abraham Louis Delachaux et Anne Collin, délivré par le pasteur de l'église de la Chaux de Fond le 8 février 1795 (archives René Fialon).
- 54 - Marie-Agnès Dequidt, *Horlogers des Lumières. Temps et société à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, CTHS Collection histoire, 2015, p. 217, ouvrage issu d'une thèse de doctorat d'histoire dirigée par Mireille Touzery, soutenue en 2011 à l'université Paris Est-Créteil
- 55 - Arch. nat., Inventaire après décès de Louis Abraham Delachaux devant Marchoux, notaire, 30 brumaire an XIV (21 novembre 1805), MC/ET/ XCIII/269.
- 56 - Arch. nat., MC/ET/ X/787, 9 août 1790, Arrêté de compte entre François Roy, négociant à Paris et Louis Abrham Delachaux, négociant à Lille, devant Gobin, notaire à Paris.
- 57 - Arch. nat., BB/18/272
- 58 - Jean-François Dubost, *Les étrangers en France, 16^e siècle-1789. Guide des recherches aux Archives nationales*, avant-propos par Jean Favier, Paris, 1993, 315 p. Et, du même, « Etrangers en France » dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, dir. Lucien Bély, Paris, Puf, 1996, p. 521.
- 59 - Décret du 30 avril-2 mai 1790 de l'Assemblée nationale : les étrangers établis en France « seront réputés français et admis en prêtant le serment civique à l'exercice des droits de citoyen actif après cinq ans de domicile continu dans le royaume, s'ils ont, en outre, ou acquis des immeubles ou épousé une française, ou formé un établissement de commerce ou

reçu de quelque ville le droit de bourgeoisie». Je ne détaille pas la législation révolutionnaire concernant la nationalité. Voir Patrick Weil, *Qu'est qu'être français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002, p. 19-23.

60 - Antonio Gavinio

61 - *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, sous la direction de Jean Sgard, Voltaire Foundation, Édition électronique revue, corrigée et augmentée, site consulté le 8 janvier 2015.

62 - Arch. nat., MC/ET/ XCIII/269. Soulignons que l'inventaire de cette bibliothèque, réduite (20 titres listés), est particulièrement significatif car elle est personnelle à Louis Delachaux. Nouvellement installé en France, il n'a pas de livres hérités. À son décès, le notaire inventorie visiblement ses livres propres. Il y en a peut-être d'autres appartenant à sa femme.

63 - Philippe Godding, *Le droit privé dans les Pays-Bas autrichiens du 12^e au 18^e siècle*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1987, p. 100-112.

64 - Papiers d'Eugène Amédée Fialon, déjà cités.

65 - René Fialon, « Louise Eugénie », ouvr. cité.

66 - Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien en l'an II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

67 - Rien ne transparaît malheureusement sur ce sujet dans les archives des délibérations de la section Guillaume Tell conservées (Arch. dép. de la Seine, VD*8, VD 54-57).

68 - Aline Gohard-Radenkovic, « L'altérité dans les récits de voyage », dans *L'Homme et la société*, n° 134, 1999, Littérature et sciences sociales, p. 87.

69 - Alphonse Aulard, *Les grands orateurs de la Révolution*, Paris, 1914, p. 128.

70 - Ricco Labhardt, « Tell dans les mascarades révolutionnaires et patriotiques », in *Quel Tell ?* Paris, Payot, 1973, p. 88-89.

71 - Renseignement communiqué par René Fialon qui a vu en 1990 la généalogie de cette famille chez les descendants Delachaux toujours présents dans le canton de Neuchâtel.

72 - Pas de Delachaux dans les registres des baptêmes protestants de Paris, conservés à la Bibliothèque d'histoire du protestantisme français. Les registres des décès qui auraient pu donner des indications ne sont eux conservés qu'à partir de 1838. Pas de trace de baptême de Guillaume-Tell Delachaux non plus dans les paroisses catholiques de Paris. Mais il est vrai que nous supposons la naissance de Guillaume-Tell à Paris. Nous n'en avons pas de preuve formelle mais nous ne l'avons pas trouvée dans les registres des naissances de Lambersart ni de Lille. Et on n'imagine guère Anne Collin partant accoucher dans sa famille à Bruxelles quand les Pays Bas sont zone de guerre intensive (Après la victoire de Fleurus le 26 juin, Bruxelles est prise par les Français le 10 juillet 1794) et quand, en 1795, il n'y a pas de trace de contact au moment du mariage avec Delachaux.

73 - Registre des baptêmes de Notre-Dame des Victoires : baptême de Eulalie le 12 juin 1798. Sa sœur aînée, Anne-Adélaïde, est sa marraine, Guillaume-Tell est le parrain mais rien n'oblige le parrain à être catholique.

74 - Je remercie vivement mon collègue André Encrevé pour toutes les précisions concernant les protestants.

75 - Testament olographe de Guillaume-Tell fait à Saubusse le 2 novembre 1830, dont l'original enregistré le 24 novembre par Boureau, a une copie annexée à l'inventaire après décès dressé le 25 août 1831, Arch. nat., MC/ET/VIII/728.

76 - Consultables à la paroisse. Il est écrit sur ce registre : « Le 16 [août], 3 h, 3[e classe] Convoi de M. Guillaume-Tell Delachaux, 37 [ans] rentier, décédé le 15 à 3h, rue Castiglione, n°8. Payé ».

77 - Arch. nat., MC/ET/VIII/728, Inventaire après décès de Guillaume-Tell Delachaux. Frais acquittés par M. de Froidefond : herboriste : 59 F, une garde-malade 10 jours et 10 nuits : 100 F, une aide garde-malade 10 nuits : 40 F, frais de domestiques et soins : 214 F, mairie du 1er arrondissement pour droit d'inhumation et concession de terrain : 76 F, entreprise de pompes funèbres : 169,40 F, au marbrier pour une croix et une inscription : 5,50 F, pharmacien : 45 F, médecins MM. Marjolin et Roche, 500 F, veuve Jouan, frais de sangsues et garde : 10 F, lanchisseuse : 14,50 F, tapissier pour réparations de literie et autres meubles : 147,90 F, église Saint-Roch pour le convoi : 188 F. Total : 1 569 F.

78 - Registre du cimetière Montmartre, consultable au cimetière, 20 avenue Rachel, Paris, 18^e.

79 - Chiffre pour tout le département de la Seine. Cf. Patrice Bourdelais, Jean-Yves Raulot, *Histoire du choléra en France : une peur bleue : 1832-1854*, Paris, Payot, 1987.

80 - Emmanuel Fureix, *La France des larmes, Deuils politiques à l'âge romantique. 1814-1840*, Paris, 2009. Je remercie E. Fureix de m'avoir indiqué les textes réglementaires sur les enterrements.

81 - Les registres du Père-Lachaise, consultables au cimetière du Père-Lachaise, 16 rue du repos, Paris, 20^e ne comptent que 25 personnes inhumées en 1805 parmi lesquelles ne figure pas Louis Abraham Delachaux.

82 - Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France*, Paris, 1870.

83 - Le salaire annuel d'un ouvrier d'Anzin à la même date est de 400 F. Cf. Paul Paillat, « Les salaires et la condition ouvrière en France à l'aube du machinisme (1815-1830) » dans *Revue économique*, volume 2, n°6, 1951, p. 773.

84 - Il s'agit bien d'une garde-robe de voyage. Louis Abraham Delachaux, à son décès, possède dans sa résidence principale de Paris, rue Saint-Florentin des quantités de vêtements beaucoup plus importantes, par exemple 111 chemises, 27 pantalons et 96 paires de bas.

85 - Mémoires conservés par ses descendants.

86 - René Fialon, « Louise Eugénie.. », déjà cité. R. Fialon se fonde sur les papiers d'Eugène Fialon, en sa possession. Eugène Fialon écrit noir sur blanc que Delachaux était un ami des Robespierre. Mais le seul faible indice que nous avons trouvé d'un lien avec les Robespierre, pour corroborer cette affirmation, réside dans le prénom de Françoise Eulalie Delachaux. Cette seconde fille de Anne Collin et Louis Delachaux, née le 30 juin 1798, à Paris, paroisse des Petits-Pères où habitent ses parents, porte en effet les prénoms d'une des sœurs de Robespierre. Or, Françoise Eulalie Robespierre a été pensionnaire à partir de 1773 au collège des Manarres, à Tournai, collège géré par la cour de Bruxelles et où elle est entrée par recommandation du conseil privé de Brabant, instances où l'on trouve le père de Anne Collin. Cf M. Paris, « la jeunesse de Robespierre », dans *Mémoires de l'académie d'Arras*, 2^e série, t. 3, 1868, p. 66 (en ligne) et Frédéric Hennebert, « Robespierre » dans *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. II, 1851, p. 246. Mais elle meurt en 1781. On peut imaginer un lien des Robespierre soit avec les Collin, soit avec les Imbert, soit avec Delachaux, soit avec les trois.

87 - C'est ce que dit la tradition Fialon, reprise sans référence, par la base Palissy de l'Inventaire général du ministère de la Culture (voir Saubusse, Collin) mais pas de trace de cette activité aux Archives de la Guerre à Vincennes (B2 armée du Rhin et XS, administration de l'armée, 546 à 551, 571) ni aux Archives nationales (AJ 14/123-127, Direction générale de la Liquidation, Comptabilité des armées révolutionnaires, armée d'Allemagne, an II et an III).

88 - Contrairement à ce qu'a transmis la mémoire familiale Fialon, « Eugénie Delachaux », ouvr. cité, et vérification faite dans les Almanachs du temps, Louis Abraham Delachaux n'a

pas été un des directeurs du Pas-de-Calais (administrateur du département). Aucun Delachaux dans *Almanach historique et géographique du département du Pas de Calais pour l'an bissexil* (sic) 1792, Arras, 1792 ni dans les volumes 1791, 1792, an II de l'*Almanach royal*.

89 - Arch. nat., BB/18/272, affaires criminelles, départ. du Doubs, liasse affaire Delachaux

90 - Arch. nat., BB/18/272, mémoire de Louis Abraham Delachaux au citoyen ministre de la justice, messidor an X.

91 - Marie-Agnès Dequidt, *Horlogers des Lumières*, ouvr. cité, p. 60-61.

92 - Arch. nat., BB/18/272, mémoire imprimé par Louis Abraham Delachaux en thermidor an III pour le tribunal de district de Besançon, p. 3.

93 - Idem, p. 6.

94 - Date indiquée par Eugène Amédée Fialon au dos d'une miniature représentant Louis Abraham Delachaux, miniature aujourd'hui propriété de René Fialon.

95 - Arch. nat., BB/18/272 ; 96 - Arch. nat., BB/18/272

97 - Les reconstitutions généalogiques, dans le Paris du XIX^e siècle, sont difficiles à cause de la destruction de l'état civil dans l'incendie de 1871.

98 - Bibliographie sur l'histoire des prénoms dans Baptiste Coulmont, *Sociologie des prénoms*, éd. La Découverte, collections repères, Paris, 2011, p. 121 et suivantes.

99 - Arch. dép. du Nord, 1 Q 522, séquestrations et ventes révolutionnaires, dossier Imbert.

100 - Né en 1764, René Fialon, « Louise Eugénie... »

101 - Arch. nat., ET/XCIII/232, 29 brumaire an IX (20 novembre 1800), vente de la ferme de la Bellaye aux Oubeaux par Louise Geneviève Danneville, veuve d'Anne Robert d'Héricy à Louis Abraham Delachaux.

102 - Armand Brette, *Histoire des édifices où ont siégé les assemblées parlementaires de la Révolution française et de la première République*, tome 1, volume 1, Paris, 1902, p. 164.

103 - Christian Bange, Pietro Corsi, Pascal Duris, « Les médecins auditeurs du cours professé par Lamarck au Museum (1795-1823) », dans *Histoire des sciences médicales*, tome XXXIV, n° 4, 2000, p. 406.

104 - Delvenne, père, *Biographie du royaume des Pays Bas ancienne et moderne*, tome 1, Liège, 1828, p. 293-294.

105 - Arch. nat., MC/ET/XCIII/232, obligation du 20 brumaire an IX.

106 - Anne Adélaïde, née en 1796 sans doute, Eulalie Françoise, née le 31 juin 1798, et Martine Hortense, née le 30 juin 1801 (Arch. dép. de la Seine, Table des baptêmes de la paroisse Notre-Dame des Victoires = des filles Saint-Thomas, 1797-1828, D6J 3383, n° 252 et n° 1219) sont mortes avant 1805. Sur le médaillon présenté dans l'article de René Fialon, « Louise Eugénie... », il y a donc lieu de penser que la petite fille représentée qui semble proche en âge de Guillaume-Tell, n'est pas Louise Eugénie, comme le suggère l'auteur, mais Anne Adélaïde. Cette dernière est marraine de sa sœur Eulalie Françoise à son baptême le 12 fructidor an VI - 30 juin 1798 (renseignement communiqué par M. Marc Porée, archiviste de Notre-Dame des Victoires). Etant donné l'intervalle inter-général moyen de 18 mois, à cause de la durée de l'allaitement, les enfants auraient alors 2 ans de différence environ, si leur mère les allaite elle-même, ce qui est possible, l'allaitement maternel étant revenu à la mode à la fin du XVIII^e siècle. Ceci correspond bien à ce que l'on voit sur le médaillon.

107 - *Correspondance du comte de Serre (1796-1824)*, édité par Pierre François Hercule, comte de Serre, Vatou, 1877, volume 5, p. 347, lettre de M. de La Boulaye, de Ay, près Epernay, 10 octobre 1823.

108 - Journal d'Eugène Amédée Fialon, et *La lutte antituberculeuse en France*, congrès international de la tuberculose, Paris 1905. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé le testament d'Eugénie Desjobert ni aux Archives départementales des Landes (4 N 205-206, cote donnée par Bernadette Suau, sous la dir. de, *Mémoires des Landes, Dictionnaire biographique*, 1991, p. 107) ni aux Archives nationales. Le dépôt du testament est bien mentionné dans le répertoire des actes de maître Alexandre Cocteau le 24 février 1880 (MC/ rep/ LVIII/26) mais l'acte ne se trouve pas dans le carton des minutes (MC/ ET/LVIII/932). Le testament lui-même serait du 2 octobre 1878. Nous ne trouvons chez Cocteau au 10 février 1878 que le dépôt d'une procuration d'Eugénie Desjobert à Louis d'Ossun.

109 - À ce jour, juin 2015 : une douzaine de sequoias sempervirens, 1 sequoia gigantea, 8 magnolias grandifolia, 4 buis des Baléares, 1 gleditsia triacanthos (ou févier d'Amérique, dit aussi arbre de la couronne du Christ, pour ses épines spectaculaires), 1 cunninghamia lanceolata, 1 cephalotaxus harringtonii drupocea, 1 diospyros lotus (ébénier), 1 cryptomeria japonica (inventaire fait par René Fialon).

110 - Bernard Desjobert, *Un grand maître des eaux et forêts*, ouvr. cité.

111 - Mathieu Guillaume de Villenave, *Jean-Jacques Rousseau, Pensée d'un esprit droit et sentiments d'un cœur vertueux*, Paris, 1825, p. 62 « M. Desjobert, à qui ce manuscrit a appartenu, écrit à la suite de cette réflexion [...] ». Sont listées dans l'inventaire après décès de Louis Desjobert des partitions de musique de la main de Rousseau, Arch. Nat., Et/LXXXII/843, 17 septembre 1822.

112 - Aujourd'hui intact et intégré dans le parc de l'université d'Orsay.

113 - Arch. nat., MC/ET/XCIII/383, contrat de mariage de Louise Eugénie Delachaux et de Charles Desjobert, 28 mai 1821.

114 - Testament d'Elisa Desjobert, du 16 janvier 1876, devant Cocteau, notaire à Paris, exemplaire conservé aux Arch. dép. du Puy de Dôme, 4 O 2828, don et legs Desjobert, cité par Pierrette Coulon, Une maison de retraite nommée Sainte-Elisabeth, à Rochefort-Montagne, fascicule imprimé par la mairie de Rochefort-Montagne, sans date (vers 2000).

115 - Souligné dans le texte

116 - Testament du 16 janvier 1876, déjà cité.

117 - Sur leur arbre généalogique, vu par René Fialon en 1990, il y a écrit sous le nom de Louis Abraham Delachaux : « installé en France. Sans nouvelles ».

118 - Témoignage direct de René Fialon qui est allé voir les Delachaux suisses aux Planchettes en 1990.